

# L'intégration

JUILLET 2008, VOL. 17, N° 1

## DOSSIER SPÉCIAL :

## SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES



- STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES
- 21<sup>E</sup> CONGRÈS MONDIAL RI À QUÉBEC

Chef du Service  
des communications  
Michel Morel

Rédactrice en chef  
Micheline Thibault

Rédaction  
Yves Fleury  
Catherine Laplante  
Carl St-Jean  
Micheline Thibault

Collaboration  
Simon Gayadeen  
Michel Gignac  
Jocelyn Jutras  
Myriam Thibault

**Politique éditoriale**  
*L'intégration* a pour objet de faire état des réalisations ou de la situation en matière d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées tant au niveau national que régional, d'en faire la promotion et de sensibiliser les acteurs publics et privés par la diffusion de textes présentant des réflexions ou des informations pertinentes sur les grands enjeux touchant les dossiers relatifs aux personnes handicapées.

**Graphisme**  
Odace communication

**Impression**  
Transcontinental Québec

**Distribution**  
Les ateliers TAO

**Pour abonnement  
ou changement d'adresse**  
Office des personnes  
handicapées du Québec  
309, rue Brock  
Drummondville (Québec) J2B 1C5  
Téléphone: 1 800 567-1465  
Téléscripteur: 1 800 567-1477  
integration@ophq.gouv.qc.ca

Vous pouvez consulter  
*L'intégration* sur notre site Web  
[www.ophq.gouv.qc.ca](http://www.ophq.gouv.qc.ca).

Disponible en médias adaptés

Dépôt légal: Bibliothèque nationale  
du Québec et Bibliothèque nationale  
du Canada ISSN 0848-5771

# Sommaire

## 3- Mot du président

Quelle belle semaine!

## 4- Mot de la directrice générale

Plan global de mise en œuvre – Une large couverture des priorités de la proposition de politique *À part entière*

## 5- À vous la parole

Le braille, objet de découragement?

## 6- Actualité

Rencontre avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, concernant le lancement récent de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

## 8- Spécial SQPH

Bilan de l'édition 2008 de la Semaine québécoise des personnes handicapées: une nouvelle image, des parrains d'honneur et un nouveau prix. Présentation des lauréats du Prix hommage *À part entière* 2008.

## 22- Côté régions

À Montréal, on expérimente un modèle d'intervention pour intégrer au travail des personnes ayant un trouble envahissant du développement sans déficience intellectuelle. Et ça fonctionne si bien que le projet est devenu service.

## 24- Entrevue

Avec M. Patrick Fougeyrollas concernant le 21<sup>e</sup> congrès mondial RI Québec 2008 qui aura lieu en août prochain à Québec.

## 26- Question d'intérêt

Comment obtenir un emploi dans la fonction publique.

## 28- Mille-feuille

En hommage à M. Denis Lazure décédé en février 2008, une présentation de quelques-uns de ses écrits.

## 30- Coup d'oeil

Sur l'adoption d'un code braille uniformisé, l'entrée en vigueur de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, l'adoption d'une politique «une personne, un tarif» par les grands transporteurs aériens, etc.

## 32- L'Office

Toute une collection de documents en lien avec la proposition de politique *À part entière* parue au cours de l'hiver et du printemps dernier.

Photos: OPHQ

Convention de la Poste-publications n° 40030284

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à:

Office des personnes handicapées du Québec, 309, rue Brock, Drummondville, Qc, J2B 1C5



*La douzième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées peut, sans contredit et à mon humble avis, se voir qualifiée de franche réussite ! Ragaillardie par sa nouvelle image, forte de son porte-parole et de ses parrains d'honneur, nourrie d'une kyrielle d'activités réalisées aux quatre coins du Québec, la Semaine québécoise des personnes handicapées aura, sans l'ombre d'un doute, atteint son objectif d'information et de sensibilisation de la population.*

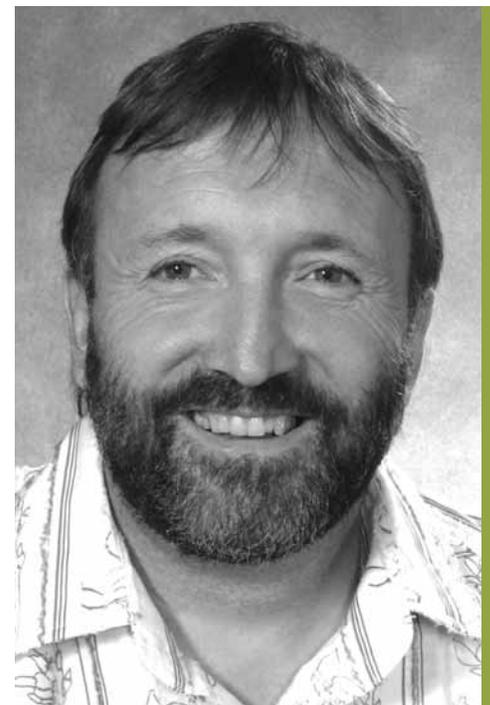
Dans le cadre de cet événement, le deux juin dernier, nous avons eu droit à une activité d'envergure tout à fait particulière. En effet, lors d'une soirée gala réunissant près de 200 invités, parmi lesquels figuraient plusieurs anciens PDG de l'Office des personnes handicapées du Québec, les dix-huit premiers lauréats du Prix hommage À part entière ont été honorés avec tous les égards qui leur étaient dus. C'est, bien sûr, avec un réel plaisir qu'à titre de président du conseil d'administration de l'Office, j'ai volontiers participé à cette soirée reconnaissance. D'ailleurs, les témoins de cet événement mémorable auront eu l'heureux privilège d'y découvrir ou d'y retrouver des personnes et des organisations de grande valeur qui, quotidiennement, sur le terrain, accomplissent un travail remarquable qui fait la différence dans la vie de quelqu'un. D'emblée, elles méritent les feux de la rampe auxquels elles ont été exposées. Encore une fois, toutes nos félicitations !

L'Office est fier que cette première édition du Prix À part entière ait suscité un si vif intérêt. Sur l'ensemble du territoire québécois, 133 candidatures auront été soumises, ce qui reflète bien le dynamisme et la créativité du milieu. Que ce soit dans le domaine de l'éducation, du travail, du transport, des arts, de la promotion des droits ou de la sensibilisation, partout au Québec, des gens ou des organisations s'engagent sur la voie de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées et s'y investissent. Ce sont des partenaires de la cause, et l'Office partage avec eux cet objectif. Je désire, au nom de mes collègues du conseil d'administration et en mon nom personnel, remercier tous les candidats et candidates qui n'ont pas reçu le Prix, mais dont les réalisations n'en sont pas moins d'une extrême importance pour les personnes handicapées et leur famille.

J'aimerais également exprimer toute notre gratitude aux nombreuses personnes qui ont composé les 16 jurys régionaux et le jury national. Elles ont toutes relevé ce défi et se sont acquittées de leur tâche avec rigueur, doigté et professionnalisme. Mon dernier coup de chapeau va à l'endroit de l'ensemble du personnel de l'Office qui, qu'importe leur fonction, est habité du désir de toujours mieux faire.

Dans un tout autre ordre d'idées, j'ai eu l'honneur d'animer, le 25 mai dernier, la conférence de presse du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, conférence de presse dévoilant la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. L'Office constate d'ores et déjà avec intérêt les retombées médiatiques positives à la suite de cette annonce, ce qui traduit la portée de cet exercice de sensibilisation des médias et du grand public. Par un accès accru à l'emploi et à la formation en milieu de travail, la Stratégie vise notamment à offrir aux personnes handicapées désireuses d'occuper un emploi et aptes à le faire la possibilité d'accroître leur autonomie financière et du même coup leur participation sociale. Si elle atteint ses objectifs, la Stratégie leur permettra aussi, en toute dignité, de participer comme tout citoyen au partage des tâches qui constitue la base de la vie en société. L'Office souhaite que cette Stratégie nationale marque le début d'un temps nouveau pour bon nombre de personnes handicapées qui, historiquement, ont été défavorisées sur le marché du travail.

Tous ces événements auront bien sûr teinté la dernière séance du conseil d'administration de l'Office. De plus, comme vous en fait part M<sup>me</sup> Giroux dans le texte qui suit, nous nous sommes également penchés sur le plan global de mise en œuvre de la proposition de politique À part entière, un sujet de très haute importance au regard des perspectives permettant aux personnes handicapées et à leur famille d'entrevoir un avenir meilleur.



M. Martin Trépanier, président du conseil d'administration de l'Office.

# Mot de la directrice générale

## PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE

### Une large couverture des priorités de la proposition de politique *À part entière*

Malgré l'effervescence des dernières semaines due à la tenue de la Semaine québécoise des personnes handicapées et à la remise des Prix hommage *À part entière*, les travaux entourant l'élaboration du plan global de mise en œuvre de la proposition de politique *À part entière* se sont poursuivis. Le plan global de mise en œuvre ainsi que l'avis du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec ont été transmis au ministre responsable de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, M. Philippe Couillard.

Tout au long de cette étape d'élaboration du plan, l'Office a soutenu la démarche de réflexion des divers ministères et organismes interpellés, et nous avons eu avec eux des échanges très productifs. L'analyse du plan global de mise en œuvre présenté au C. A. de l'Office révèle une très forte couverture de l'ensemble des priorités de la proposition de politique *À part entière*. Je peux d'ores et déjà vous dire que quelque 400 engagements ont été pris par les ministères et organismes.

Par ailleurs, plusieurs démarches liées à des objectifs intersectoriels doivent être amorcées par l'Office. Aussi, parallèlement à notre rôle de coordination dans l'élaboration de ce plan, nous avons, nous aussi, fait l'exercice de définir notre contribution à la mise en œuvre de la proposition de politique. Les engagements de l'Office ont été entérinés par le conseil d'administration lors de sa dernière séance. Cette contribution constituera le noyau central de notre prochain plan stratégique.

Si la proposition de politique et son plan global de mise en œuvre seront déterminants dans l'évolution de la participation sociale des personnes handicapées, la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, dévoilée en mai dernier, laisse présager, elle aussi, un avancement certain à cet égard. Il s'agit d'une pièce majeure de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale qui vient de se concrétiser. L'objectif du gouvernement de réduire de 50% sur 10 ans l'écart du taux d'emploi des personnes handicapées en âge de travailler avec celui de la population sans incapacité est certes ambitieux, mais je suis convaincue que, si tous les acteurs du marché du travail ainsi que tous les partenaires concernés travaillent de concert, cet objectif peut être atteint. En ce sens, l'appui de la Commission des partenaires du marché du travail à la Stratégie nationale est déjà de très bon augure. Il va de soi que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale peut tenir pour acquise la collaboration de l'Office dans la mise en œuvre de la Stratégie.



M<sup>me</sup> Céline Giroux, directrice générale.

Marc Gibert / adecom.ca

Par ailleurs, j'ai assisté tout récemment à la conférence de presse conjointe des ministres de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui ont présenté leur plan d'action respectif, l'un concernant l'accès aux services pour les personnes ayant une déficience et l'autre portant sur la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. L'Office se réjouit de cette activité conjointe qui illustre bien la volonté qu'ont ces deux ministères de travailler en complémentarité, ce qui ne peut qu'être très positif au regard de la continuité des services.

Ces récentes annonces dans des secteurs d'activités aussi fondamentaux que le travail, l'accès aux services et l'éducation donneront certainement lieu à d'importantes avancées pour les personnes handicapées et leur famille. Elles sont de plus en toute cohérence avec la proposition de politique *À part entière* que nous avons déposée au ministre Couillard. Je tiens d'ailleurs à vous réitérer ma conviction quant à la force de cette proposition et j'espère qu'elle trouvera son aboutissement prochainement. D'ici là, je vous souhaite un bel été!

*L'intégration* vous offre une tribune d'expression. Vous êtes une personne handicapée ou un membre de sa famille, vous êtes une personne oeuvrant au sein d'un organisme de promotion ou encore vous appartenez à un organisme qui offre des services aux personnes handicapées et vous désirez vous exprimer sur un sujet d'actualité ou qui a fait l'objet d'un article paru dans un numéro précédent, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos textes.

Par la poste : 309, rue Brock, Drummondville, Qc J2B 1C5  
Par courriel : [integration@ophq.gouv.qc.ca](mailto:integration@ophq.gouv.qc.ca) / Par télécopieur : 819 475-8753

Dans les lignes qui suivent, mon but est de réagir à un commentaire entendu pour la nième fois, commentaire qui, à chaque fois, sonne faux à mes oreilles : « Le braille "décourage" les lecteurs récents, parce qu'il y a trop de symboles dans les textes transcrits en braille. »

Il y a dans de tels propos - qui semblent devenir un refrain - une simplification qui me devient intolérable. Je ne peux plus laisser circuler cette affirmation comme étant une vérité absolue, une conviction inébranlable ou une prétendue réalité. Si telle est l'approche du milieu de la réadaptation, c'est moi qui suis découragée, non pour moi-même, mais pour ceux qui en seront les « victimes ».

Toute intervention en réadaptation (depuis au moins 30 ans) est sans doute pensée en lien avec la philosophie de l'« intégration » et de l'« égalité des chances ». Or, lorsqu'une personne perd la vue, elle ne perd pas son niveau d'alphabétisation, mais elle en perd l'accès et l'usage. Et bien, c'est à ce niveau que devrait intervenir le braille pour redonner à cette personne les outils et la technique nécessaires pour réintégrer l'univers de la lecture et de l'écriture. Le braille ne doit pas être l'instrument du dernier recours, celui qu'on consent à proposer au bout de la chaîne de la réadaptation et en « désespoir de cause ».

Le braille est un objet d'apprentissage comme toute nouvelle technique à acquérir. Il faut s'y initier, l'étudier, le fréquenter et l'utiliser pour le maîtriser progressivement. Mais il faut aussi que la pédagogie soit dynamique, stimulante et convaincante. Si on a entendu de-ci de-là que le braille est trop difficile, qu'il est trop tard, que la lecture est trop lente, etc., je comprends que l'on puisse se sentir découragé et, par conséquent, non disposé à investir l'effort et le temps requis par la maîtrise de tout apprentissage à tous les stades de la vie.

Depuis 1989, soit depuis presque 20 ans, un Code, développé et implanté au Québec, constitue « la bible » des transcripteurs et des enseignants. Les lecteurs de braille eux-mêmes peuvent consulter cet ouvrage de référence qui a fait l'objet de deux éditions :

1989 -- *Code de transcription de l'imprimé en braille* (1<sup>re</sup> édition).

1996 -- *Code pour la transcription en braille de l'imprimé* (2<sup>e</sup> édition).

Ces ouvrages sont toujours disponibles en imprimé et en braille.

J'ai hâte d'entendre dire (dans le milieu de la déficience visuelle) que le braille est un outil de première importance dans le processus de réadaptation parce qu'il permet de se réapproprier la lecture et l'écriture (l'alphabétisation, en somme), ainsi que la très grande autonomie que cette technique permet.

En guise de conclusion, je « supplie » les professionnels qui accompagnent les personnes en perte de vision, de replacer l'apprentissage du braille au coeur des programmes de réadaptation et de le revaloriser avec dynamisme et enthousiasme. Dédramatisons l'apprentissage du braille, je vous prie, c'est une voie d'ouverture et de découverte. Nous avons des doigts pour toucher et des oreilles pour entendre, les uns ne remplacent pas les autres !

Nicole Trudeau<sup>1</sup>

1- M<sup>me</sup> Trudeau est chercheure invitée à l'Université de Montréal. Son domaine de recherche : Le graphisme tactile - sa normalisation. Son champ spécifique de recherche : L'analyse de l'image visuelle

## COMPLÉMENT D'INFORMATION DE LA RÉDACTION

Précisons que le Code cité dans l'article de M<sup>me</sup> Trudeau a fait l'objet d'une révision. Découlant d'une démarche de concertation internationale, cette révision visait à uniformiser et à bonifier la transcription du braille au sein de la francophonie. Le nouveau code qui en a résulté a été récemment adopté par les principaux réseaux québécois interpellés par le braille (éducation, réadaptation, milieu associatif, culture et communication).

Cependant, l'Office des personnes handicapées du Québec partage la préoccupation de M<sup>me</sup> Trudeau à l'effet que le braille est régulièrement perçu comme un outil de dernier recours pour les personnes qui se voient limitées dans leur capacité de lecture et d'écriture. Par l'entremise du Comité québécois de concertation sur le braille dont il assume la présidence, l'Office est régulièrement en contact avec le réseau de la réadaptation afin de trouver des mécanismes favorisant l'apprentissage et la promotion du braille sur l'ensemble du territoire québécois.

Simon Gayadeen

Conseiller à l'intervention nationale

*Le 25 mai dernier, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, dévoilait la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées et annonçait, de la part du gouvernement et de ses partenaires, des investissements de 142,8 millions de dollars sur une première période de cinq ans. Rappelons que l'article 63 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale mandate le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer une telle stratégie. L'intégration a rencontré le ministre, M. Sam Hamad.*

La Stratégie nationale, intitulée *Pour l'égalité en emploi*, est issue de la concertation. Au début 2007, une consultation publique réalisée dans six régions du Québec a permis d'entendre 175 personnes et organismes provenant des milieux patronal, syndical, associatif et parapublic. «Douze ministères et organismes ont également été impliqués dans la démarche et un premier rapport d'avancement des travaux a été soumis au conseil de ministres en décembre 2007», relate le ministre.

La Stratégie qui a été dévoilée est non seulement accompagnée d'investissements substantiels, mais elle est également pourvue d'un objectif précis. «D'ici 2018, souligne M. Hamad, on prévoit réduire de 50% l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui de la population sans incapacité ce qui représente une augmentation de 54 000 personnes en emploi. Le gouvernement du Québec est le premier au Canada, soutient-il, à se doter d'un objectif aussi ambitieux.» Il faut savoir que seulement 34,8% des personnes handicapées en âge de travailler occupent un emploi, alors que ce taux est deux fois plus élevé pour la population sans incapacité.

#### DE L'ARGENT ET DES MESURES

«Il est clair pour nous que la Stratégie qu'on a élaborée s'inscrit dans la stratégie globale du gouvernement du Québec en matière d'emploi, le Pacte pour l'emploi, elle en est le prolongement», précise le ministre Hamad d'entrée de jeu. Bien que prévue pour une période de dix ans, la stratégie se déploie en deux phases de cinq ans. Durant la première phase, le gouvernement du Québec et ses partenaires investiront 142,8 millions de dollars qui assureront la mise en œuvre des diverses mesures de la stratégie. De cette somme, 102,6 millions proviennent de l'État. On estime que cet investissement agira comme levier et générera une contribution des entreprises évaluée à 40,2 millions de dollars. Question de rester dans les chiffres, le ministre indique que 49,1 millions de dollars permettront de financer 2750 nouveaux contrats d'intégration au travail tandis que 33,5 millions seront consacrés à la création de 825 emplois de plus dans les entreprises adaptées.

Une soixantaine de mesures sont mises de l'avant dans la Stratégie, les unes pour appuyer les entreprises dans l'embauche de personnes handicapées



ou pour soutenir ces dernières dans leurs démarches vers l'emploi, les autres pour sensibiliser la population et les acteurs du marché du travail à inclure les personnes handicapées dans le bassin de main-d'œuvre. Les mesures incitatives ont été préférées aux mesures contraignantes, car, explique M. Hamad, «la situation économique est bonne et la rareté de main-d'œuvre actuelle va amener les employeurs à embaucher des personnes handicapées».

Afin de soutenir les personnes handicapées qui sont plus éloignées du marché du travail, le ministre mentionne qu'une prime de 1000\$ sera accordée aux personnes qui ont des contraintes sévères à l'emploi se retrouvant sur le marché du travail. De plus, les personnes qui reçoivent de l'aide sociale depuis au moins trois ans recevront un montant de 200\$ par mois pendant un an pour soutenir leur intégration au travail. «Nous avons également haussé le crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail, indique-t-il. Il est passé de 30 à 40%, et nous avons doublé le nombre d'heures de supervision.» Et puis, il y a le Passeport-emploi qui permet aux employeurs de mieux connaître les candidats qui se présentent pour obtenir un emploi ainsi que l'aide que peut leur fournir Emploi-Québec pour soutenir l'embauche.



Étaient présents lors du dévoilement de la Stratégie nationale : M. Martin Trépanier, président du conseil d'administration de l'Office, M. Jean-Pierre Léger, président et chef de la direction des Rôtisseries St-Hubert, M. Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M<sup>me</sup> Linda Flecher, employée d'un centre d'appel des Rôtisseries St-Hubert ayant une incapacité visuelle, M. Denis Boily, président du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées et directeur général du SEMO Drummond et M. Gabriel Tremblay, président-directeur général du Conseil québécois des entreprises adaptées.

D'autres actions sont incontournables afin de valoriser le potentiel des personnes handicapées auprès de la population et des employeurs. « La sensibilisation est un des piliers de notre stratégie, de souligner le ministre. Malheureusement, les personnes handicapées sont mal connues par l'ensemble du public », déplore-t-il. L'ensemble des activités à ce chapitre sera arrimé à la campagne de sensibilisation prévue dans le cadre du Pacte de l'emploi.

« Nous voulons vraiment encourager les employeurs à embaucher des personnes handicapées et, dans cet esprit, nous avons créé pour eux un service d'assistance », d'ajouter M. Hamad. Une ligne sans frais (1 866 640-3059) leur sera réservée, et ils pourront aussi se prévaloir de ce service par Internet. En outre, afin de les stimuler à agir en faveur de la main-d'œuvre handicapée, des activités de reconnaissance publique récompenseront les employeurs exemplaires en matière d'embauche, de formation ou de maintien en emploi. L'on soulignera également lors de ces activités le partenariat avec des entreprises d'économie sociale qui emploient majoritairement une main-d'œuvre handicapée. Ces activités se tiendront une fois l'an à compter de 2009.

De son côté, le gouvernement du Québec, à titre d'employeur, doit être exemplaire dans l'embauche de personnes handicapées. Afin d'améliorer le nombre de personnes handicapées à son emploi, chaque ministère et organisme gouvernemental devra produire et mettre en œuvre des plans d'action en matière de gestion de la diversité et d'accès à l'égalité en emploi. Le nombre de stagiaires dans la fonction publique sera graduellement augmenté et les personnes handicapées seront ajoutées parmi les groupes cibles du Programme d'obligation contractuelle.

### CONCERTATION ET MOBILISATION

« La Stratégie a reçu l'appui de la Commission des partenaires du marché du travail », signale M. Hamad. C'est un facteur qui compte dans la mise en œuvre de celle-ci. Pour assurer sa réussite, il est essentiel de favoriser également la concertation et la mobilisation des partenaires dans toutes les régions du Québec. Selon le ministre, en lien avec le Pacte pour l'emploi, des comités régionaux réunissant les divers partenaires du marché de l'emploi sont déjà formés. Aussi, les moyens de mettre en œuvre les différentes mesures liées à l'embauche des personnes handicapées seront également abordés lors des rencontres de ces comités.

### MÉCANISMES DE SUIVI

D'ici la fin de la première phase de la Stratégie, plusieurs mécanismes de suivi sont prévus. La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale stipule que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale doit déposer un rapport concernant la Stratégie en décembre 2009. Compte tenu que celle-ci aura moins de deux années d'application, le rapport rendra compte de sa mise en œuvre et

proposera des ajustements s'il y a lieu. Il comportera également un portrait de la situation de l'emploi des personnes handicapées.

De plus, un bilan des actions en matière de concertation régionale devra être soumis au MESS par les directions régionales d'Emploi-Québec en 2011 et en 2013. « À la fin de la première phase, nous produirons un rapport pour rendre compte des résultats et de la concertation régionale », souligne M. Hamad. Il permettra de faire le point et d'ajuster les interventions ou d'en ajouter de nouvelles pour la deuxième phase, soit de 2014 à 2018. Parallèlement, un portrait de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail sera réalisé en 2011 et en 2013.

Pour le ministre, il est clair que l'Office des personnes handicapées du Québec est partie prenante à la Stratégie. « L'Office a participé grandement à son élaboration, mais il jouera certainement un rôle de premier plan dans le suivi de la Stratégie », déclare-t-il.

Toutes ces mesures, une fois en application, permettront sans doute aux personnes handicapées d'assurer leur autonomie financière, celle-ci étant un des facteurs clés pour une participation sociale pleine et entière. « Les personnes handicapées représentent un apport essentiel au marché du travail. Tous ensemble, nous devons mettre l'épaule à la roue et leur donner la place qui leur revient », conclut le ministre.

Micheline Thibault

*La Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) a remporté un vif succès si l'on en juge par les activités, aussi nombreuses qu'originales, qui ont été organisées à travers tout le Québec. En effet, le dynamisme de la Semaine ne cesse de croître à travers les années. Il faut dire que la 12<sup>e</sup> édition de la SQPH innovait sous plusieurs angles: nouvelle affiche, des parrains d'honneur en plus de notre fidèle porte-parole Martin Deschamps et une première remise du Prix hommage À part entière.*



### UNE NOUVELLE IMAGE

La SQPH a fait peau neuve en arborant cette année une toute nouvelle image. L'ensemble du matériel promotionnel présentait un arbre aux mille couleurs. Symbolique forte que celle de l'arbre puisque tout en évoquant l'unité, il présente des facettes différentes selon les saisons, un peu comme la société qui, tout en étant une, est multiple par la diversité des éléments qui la composent. Les personnes handicapées sont certes différentes de leurs semblables mais en apparence seulement, la forme ne changeant en rien l'essence. Un arbre reste un arbre même quand il a perdu ses feuilles, et il enrichit la forêt de sa présence.

L'onde créée par les couleurs qu'affiche cet arbre évoque le mouvement nécessaire à l'évolution des mentalités face à la richesse que représente la présence active des personnes handicapées au sein de la société. Ainsi, le slogan «Ensemble, tout le monde y gagne» y prend tout son sens.

### UN PORTE-PAROLE ET DES PARRAINS D'HONNEUR

Martin Deschamps, porte-parole depuis plusieurs années, a été très présent tout au long de la semaine. Il a d'abord livré un message de sensibilisation qui a été diffusé partout à travers le Québec sur les ondes des différentes stations de radio. Par ailleurs, le message promotionnel de Martin a été télédiffusé sur toutes les stations du réseau Astral Média (Canal Vie, Canal D, VRAK.TV, Historia, Z-télé, Séries+, MusiquePlus, MusiMax). Il a de plus porté son message lors de son passage à plusieurs émissions de radio et de télé, notamment *275-Allô* à la Première chaîne de Radio-Canada, *Plus sur commande* à MusiquePlus et *Des squelettes dans le placard* à la télévision de Radio-Canada. Martin a, de plus, été désigné «Personnalité de la semaine» par La Presse et Radio-Canada pour sa détermination et son rôle de porte-parole de la Semaine.

On peut dire que Martin a été de tous les galas cette année. En effet, le 26 mai il participait au Gala reconnaissance Laval. Il y a présenté un spectacle-conférence où il livre son expérience de vie, tantôt avec humour, tantôt avec émotion, et où il partage sa passion du rock avec son auditoire. C'est une prestation qui ne laisse personne indifférent. Il a fait de même à Lévis le 28 mai lors du Gala reconnaissance de la région Chaudière-Appalaches. Le 2 juin, à Montréal, Martin a également participé au Gala À part entière organisé par l'Office.

Enfin, Martin a présenté son spectacle-conférence dans quelques écoles secondaires, notamment à Lévis à l'école Pointe-Lévy et à Nicolet à l'école Jean-Nicolet. Dans les deux cas, les élèves étaient manifestement ravis d'assister à cette activité.



Cette année, deux personnalités bien connues de la scène artistique québécoise se sont jointes à Martin pour promouvoir la SQPH. MM. Gaston L'Heureux et Mathieu Gratton (ci-contre), ont accepté avec enthousiasme leur rôle de parrain d'honneur et ont accordé plusieurs entrevues aux médias.

### PRIX À PART ENTIÈRE

Dans le cadre de la SQPH avait lieu cette année un événement très particulier qui constitue une première. Il s'agit de la remise du Prix hommage À part entière qui s'est déroulée dans le cadre d'une soirée gala tenue au Centre Sheraton de Montréal le 2 juin. Plusieurs invités de marque y ont assisté, entre autres, la plupart des anciens présidents-directeurs généraux de l'Office et plusieurs membres de l'actuel conseil d'administration. Animée par nos parrains d'honneur, Gaston L'Heureux et Mathieu Gratton, ce fut une soirée fort réussie qui a permis de mettre en valeur moult réalisations contribuant à favoriser la participation sociale des personnes handicapées et de leur famille à travers toutes les régions du Québec. D'ailleurs, *L'intégration* vous présente le prix et ses lauréats dans les pages qui suivent.

### PARTOUT, DES ACTIVITÉS

Des activités de sensibilisation se sont tenues dans toutes les régions du Québec. Elles ont été organisées par des ministères et des organismes, par des municipalités, par des organismes de promotion des droits et intérêts des personnes handicapées et de leur famille. Elles se sont manifestées par la diffusion d'information, par des spectacles de théâtre, de danse, par des expositions d'œuvres réalisées par des personnes handicapées, par des ateliers de sensibilisation, par des festivités, par des portes ouvertes sur des organismes qui offrent des services, du soutien ou de l'information. Toutes ces activités contribuent chaque année à faire du Québec une société plus inclusive à l'égard des personnes handicapées et de leur famille.

### DES REMERCIEMENTS

La tenue de la SQPH a été rendue possible grâce à la participation financière de plusieurs commanditaires conscients de l'importance de sensibiliser la population et les différents acteurs publics à la nécessité de donner aux personnes handicapées la place qui leur revient dans la société. Nous remercions sincèrement de leur générosité : Astral Média, le Conseil québécois des entreprises adaptées, le Ministère des Transports du Québec, l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec, Vrak.TV, Hydro-Québec, Météo Média et la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Micheline Thibault



crédit Marcel La Haye © 2008



L'Office a innové cette année en présentant une première édition du Prix hommage À part entière dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Décerné aux deux ans, ce prix vise à rendre hommage aux personnes ou aux organisations dont les réalisations ont contribué, de manière significative, à améliorer la participation sociale des personnes handicapées. Il tire son nom de la proposition de politique qui a été déposée au ministre responsable de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale en décembre dernier.

Dix-huit lauréats, un par région et deux au plan national, se sont vu attribuer un prix lors de la soirée gala tenue le 2 juin au Centre Sheraton de Montréal. *L'intégration* vous les présente.



### *National (personne) : Madame Pierrette Laperle*

#### **UNE MILITANTE DE LA PREMIÈRE HEURE**

Depuis le début des années 1970, Pierrette Laperle est de tous les combats qui ont fait évoluer l'intégration sociale des personnes handicapées. Très impliquée dans son milieu, son engagement dépasse la seule région de la Montérégie. Profondément convaincue du droit à l'égalité, c'est une battante née qui sera partout où il faut qu'elle soit pour défendre ses convictions.

Déjà en 1972, elle est du comité d'implantation du CLSC de Saint-Hubert à titre de citoyenne. En 1976, elle participe à la manifestation qui se tient à l'Assemblée nationale lors du dépôt du projet de loi sur la « protection des personnes handicapées ». Quatre ans plus tard, elle fonde avec d'autres militants le Groupement des associations des personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal (GAPHRSM). Elle occupera d'ailleurs divers postes au sein d'une multitude de conseils d'administration.



M<sup>me</sup> Laperle a travaillé, durant plus de 25 ans, au développement du transport adapté qui aura été son cheval de bataille privilégié. Elle a fait partie de plusieurs comités mis en place par le ministère des Transports. Très active dans sa région, elle travaillera avec les organismes de transport et militera au sein des associations d'usagers. Encore aujourd'hui, elle siège au Comité avisier transport adapté du Réseau de transport de Longueuil. M<sup>me</sup> Laperle s'est également investie dans le domaine de la formation sur les approches clientèles destinée aux chauffeurs de taxi et de mini-bus adaptés.

Le partenariat, elle connaît ! Éducation, transport, emploi, accessibilité, soutien à domicile, répit, elle a collaboré à plusieurs tables et comités locaux, régionaux et gouvernementaux. Les revendications des personnes handicapées et de leur famille, elle les a portées auprès des élus et des dirigeants locaux et provinciaux. Ses interventions publiques ne se comptent plus : conférences de presse, publications dans des revues et journaux, entrevues dans les médias écrits et électroniques, conférences lors de divers événements.

Comme si ce n'était pas assez, Pierrette Laperle peint et écrit. L'inspiration et l'audace sont au cœur de sa vie. Inspirée et audacieuse, il faut l'être pour avoir si ardemment défendu les droits des personnes handicapées toute sa vie durant. M<sup>me</sup> Laperle fait partie de ces êtres passionnés dont la société québécoise ne peut se passer pour évoluer.

*National (organisation) : Commission scolaire Lester-B.-Pearson*  
**LÀ OÙ L'INTÉGRATION SCOLAIRE EST UNE RÈGLE**

Avec un taux d'intégration de 95% de ses élèves handicapés en classe ordinaire, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) fait la preuve qu'il est possible de faire de l'intégration des élèves handicapés une règle et non une exception.

Depuis sa création en 1998, cette commission scolaire, sise à Dorval, dispose d'une Politique pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). Tous ces élèves sont généralement intégrés dans une classe ordinaire pendant toutes leurs années d'études primaires et secondaires.

À la CSLBP, on s'est organisé pour faire de l'intégration une réussite. Du personnel spécialisé permet de soutenir l'élève, l'enseignant et la famille : des enseignants-ressources aident leurs collègues à préparer les plans d'intervention des élèves ; des préposés à l'intégration et des techniciens secondent les enseignants en classe et soutiennent les élèves ; des psychologues, des orthophonistes, des ergothérapeutes et des conseillers sont présents dans toutes les écoles.

La commission scolaire a également pris différentes initiatives favorisant l'intégration des élèves. Ainsi, elle a établi le Centre d'excellence pour les troubles du spectre autistique où une équipe multidisciplinaire soutient le personnel enseignant et aide directement les élèves et les familles. Le Programme d'enseignement coopératif, destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle, est un programme travail-études d'une durée de deux ans qui facilite leur transition de l'école vers le travail et l'autonomie. Par ailleurs, une équipe dédiée aux problématiques de santé mentale offre son soutien aux écoles et aux familles des élèves ayant ce type de problèmes.

Autre particularité intéressante, la CSLBP, conjointement avec l'Université McGill, a mis au point un certificat en intégration scolaire qui, par les connaissances qu'il apporte, permet au personnel enseignant et de soutien de mieux servir les élèves handicapés. Tout ceci, sans parler du partenariat étroit qu'a développé la CS avec les centres de santé et de services sociaux, les centres de réadaptation et les organismes communautaires.

Bref, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson est un modèle de haut intérêt dans le domaine de l'intégration scolaire.

*Bas-Saint-Laurent : Impressions Alliance 9000*

**LES PERSONNES HANDICAPÉES, DES GENS DE COMPÉTENCE**

Située à Amqui, Impressions Alliance 9000 est une entreprise qui a vu le jour en 1980. D'abord spécialisée dans la production de pièces automobiles, elle s'est tournée, en 1992, vers le secteur de l'impression et de la reliure de documents. Elle a ceci de particulier qu'elle est une entreprise adaptée et qu'elle compte sur 135 personnes handicapées pour mener à terme sa production.

Cette philosophie de gestion, axée sur l'intégration des personnes handicapées au marché du travail, se traduit par la motivation de l'entreprise à faire de tous ses employés des « gens de compétence ». Impressions Alliance 9000 considère d'ailleurs sa réussite comme la réussite personnelle de ses employés.

L'entreprise adaptée est parvenue à se tailler une place dans le marché compétitif de l'impression, et ce, malgré son éloignement des grands centres. Pour assurer sa survie, elle mise sur la qualité de ses produits et sur ses relations avec la clientèle. Impressions Alliance 9000 est d'ailleurs certifiée ISO 9001 depuis plus de dix ans. Soucieuse de son rendement, elle incite ses employés à développer leur sens des responsabilités et une attitude positive, à être assidus et disciplinés. L'acquisition de telles compétences engendre chez eux un sentiment de fierté ; ils sont conscients de leur importance pour l'entreprise et se sentent valorisés.



Marcus Tabachnick, président de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson.



À gauche, M. Stéphane Jean, directeur général d'Impressions Alliance 9000.

Même si une performance exceptionnelle est exigée d'eux, les employés savent qu'ils peuvent compter sur le soutien de leur employeur. En effet, une aide concrète est offerte à ceux qui sont confrontés à des problèmes personnels, financiers ou psychologiques. En plus, le salaire moyen y est le plus élevé de toutes les entreprises adaptées du Québec.

En choisissant de placer l'humain au centre de ses préoccupations, Impressions Alliance 9000 a non seulement soutenu sa croissance, satisfait sa clientèle année après année et réalisé des surplus financiers depuis 15 ans, mais elle a offert aux personnes handicapées un moyen de s'intégrer à la société. Elle leur a donné la possibilité de devenir des citoyens qui participent activement à la vie de leur communauté.

### *Saguenay-Lac-Saint-Jean: Madame Lorraine Tremblay* **TOUJOURS EN FAIRE PLUS**

Lorraine Tremblay est connue pour sa générosité débordante et son souci d'aider les autres. Touchée par la condition des personnes handicapées, elle fonde, en 1978, le Groupe d'Action communautaire de Falardeau. Cet organisme à but non lucratif offre une multitude de services qui améliorent la qualité de vie des personnes les plus démunies, dont les personnes handicapées.

Il y a trente ans, M<sup>me</sup> Tremblay constatait que plusieurs personnes handicapées désiraient compléter une formation de base. Aussi a-t-elle organisé des cours de français, de mathématiques, de couture et d'art culinaire, et plus de six cents heures d'enseignement ont été données. Au même moment, elle met également sur pied des formations pour les bénévoles.

Le transport scolaire avait besoin d'être amélioré pour les personnes qui fréquentent les écoles spécialisées de Chicoutimi? M<sup>me</sup> Tremblay met la main à la pâte afin de développer les services de transport adapté pour la communauté de Saint-David-de-Falardeau. Plusieurs personnes sont incapables de préparer leur repas? Un service de cafétéria est mis sur pied et, depuis 17 ans, distribue plus de 7 500 repas par année. Des gens ont besoin de fauteuils roulants ou d'équipements orthopédiques? Avec le Groupement, elle met en place un service de prêt d'équipements spécialisés.

Par ailleurs, M<sup>me</sup> Tremblay et le Groupe d'action communautaire de Falardeau dirigent un centre de jour dont la mission est de briser l'isolement des personnes handicapées en organisant pour elles diverses activités et sorties. Et ce n'est pas tout, elle consacre une partie de son temps à aider certaines personnes à réaliser leur rêve, comme cet homme ayant une dystrophie musculaire qui a pu contempler sa municipalité à vol d'oiseau, ou cet autre qui a pu se rendre en Belgique grâce aux activités de financement qu'elle a coordonnées.

Lorraine Tremblay est une richesse indiscutable et inestimable pour sa communauté. Elle prendra une retraite bien méritée cet été, mais pourra-t-elle vraiment s'arrêter?

### *Capitale-Nationale: Adaptavie*

#### **L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE**

Adaptavie est un organisme de Québec qui a été fondé en 1980 à l'initiative de personnes handicapées. Sa mission est d'améliorer ou de maintenir la santé et le bien-être de ses membres, en plus de favoriser une plus grande participation sociale. Ses objectifs visent le développement des capacités physiques, l'acquisition d'habiletés compensatoires adaptées, l'encouragement à la socialisation et le répit aux familles.



Parmi les membres d'Adaptavie, 69% ont une déficience physique, 21%, une déficience intellectuelle et 10% ont de multiples incapacités. Une foule de programmes d'activités physiques et sportives adaptées sont disponibles, en salle (conditionnement physique, sports d'équipe, jeux coopératifs) comme à la piscine (aquaforme, aquajeu, bain dirigé). Des accompagnateurs et un personnel qualifié tel que sauveteurs, kinésiologues, et éducateurs spécialisés supervisent les activités et assurent un encadrement adéquat. De plus, le programme spécial Activités-santé, qui offre des activités sportives et de loisir d'une durée d'une demi-journée, d'une journée ou d'une semaine, permet d'offrir un répit aux familles. En plus d'avoir l'embarras du choix, les membres n'ont à déboursier que 30% des frais réels de l'activité. Depuis sa création, Adaptavie a vu le nombre de participants passer de 50 à 770!

Les membres tirent de nombreux bienfaits de ces activités. En plus d'améliorer leur condition physique, leur bien-être et leur estime de soi, ils participent activement à leur communauté. L'organisme peut se vanter d'être le plus important service communautaire en activité physique pour personnes handicapées de la région. En 2007, il a même reçu le Prix pour un loisir accessible de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale.

Ce succès, Adaptavie le doit à ses 400 bénévoles et à ses 90 employés. Grâce à eux, les personnes handicapées ont un mode de vie actif, à tous points de vue!



M<sup>me</sup> Véronique Lambert, directrice d'Adaptavie et M. Luc Lambert, président du conseil d'administration.

### *Mauricie: Madame Doris Dubé, instigatrice du projet Premier Envol*

#### LA FORCE DE LA TÉNACITÉ

Dans les années 1980, Doris Dubé donne naissance prématurément à une seconde fille. Elle s'aperçoit qu'Élaine ne suit pas le processus normal de développement d'un enfant de son âge: elle a une dysphasie sévère. Le projet Premier Envol s'inscrit tout naturellement dans la suite logique des nombreuses démarches que M<sup>me</sup> Dubé a dû faire tout au cours de la croissance de sa fille afin qu'elle reçoive tous les services maximisant son développement.

En effet, arrivée à l'âge adulte, Élaine désire vivre en appartement. Sauf que, dans la région de Louiseville, il n'existe aucune ressource d'hébergement supervisé permettant de l'accueillir. Dès 2001, madame Dubé instaure donc Premier Envol, un organisme sans but lucratif visant à construire dans la MRC de Maskinongé des logements pour personnes handicapées nécessitant une supervision.

Considérant les coûts et la somme colossale de travail nécessaires à sa réalisation, le projet s'échelonne sur plusieurs années. Madame Dubé se met donc à la tâche. L'Agence de la santé et des services sociaux, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Louiseville sont sollicitées et acceptent de contribuer financièrement au projet. La Fondation québécoise en déficience intellectuelle, le Pacte Rural, la Caisse Desjardins de l'Ouest de Louiseville s'y associent aussi. Quille-o-thon, spectacle bénéfique, vente de garage, rien n'est ménagé pour recueillir des fonds.

Le projet se réalisera en partenariat avec le Centre de services en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec, le Centre de réadaptation Interval et le Centre de santé et de services sociaux de Louiseville. L'Office des personnes handicapées du Québec y jouera un rôle de soutien conseil.

Premier Envol a fêté le premier anniversaire de son ouverture en mai. Depuis un an, Doris Dubé parcourt la région, faisant bénéficier de son expertise les organismes qui désirent établir un projet semblable dans leur ville. En faisant preuve de ténacité, elle a permis à plusieurs personnes handicapées de sa région de réduire leur dépendance et d'accroître leur pouvoir décisionnel sur leur vie. Et en plus, son projet fait des petits...



*Etrie: Monsieur Luc Mascolo*

**UNE FIGURE DE PROUE DANS LE DOMAINE DE L'INTERPRÉTATION**

Le Sherbrookois Luc Mascolo est sourd de naissance, tout comme son frère. Ses parents ont découvert sa surdité profonde alors qu'il avait 10 mois, et il a été très rapidement initié à la lecture labiale. Mais cela ne l'a pas empêché de devenir un des premiers sourds à graduer dans un cégep, en 1982. Aujourd'hui encore, il est le seul technicien en génie civil sourd et il occupe cette fonction à la Ville de Sherbrooke depuis de nombreuses années.

En plus de réussir des études non conventionnelles, il est aussi un enseignant, et ce, depuis plus de trente ans. Ses premiers pas en ce domaine datent de 1975-1976, alors qu'il enseigne la natation à de jeunes enfants sourds au camp Corti. Vers 1986, son action s'intensifie : il travaille dès ce moment à la formation des sourds et des futurs interprètes, fait de la sensibilisation auprès des journaux et des institutions d'enseignement, instaure des alliances avec le Centre St-Michel (éducation des adultes), le Cégep de Sherbrooke et l'Université de Sherbrooke, et participe même à des congrès à l'étranger d'où il importe les dernières innovations. Toutes ces actions permettent, dans les débuts, de former une centaine d'interprètes par année.

En parallèle, M. Mascolo s'efforce de faire reconnaître l'Association des sourds de l'Etrie à titre d'organisme de charité, afin qu'elle puisse bénéficier de subventions. Il milite de plus pour que les divers débats politiques de l'Etrie soient présentés à la télévision communautaire avec un interprète en macaron. Grâce à ses efforts, l'Etrie bénéficie de services d'interprétation dès 1987 et devient ainsi la première région au Québec à se doter d'un organisme offrant de tels services. Luc Mascolo en est le président fondateur et y sera actif durant plus de 15 ans. Au cours de ces années, il s'emploiera à sensibiliser les organismes municipaux et gouvernementaux afin qu'ils défraient les services d'interprétation pour la clientèle qui en a besoin.



Sensibilisation, implication, dévouement et militantisme sont donc le pain quotidien de Luc Mascolo. Ses deux prix reçus en 2006, le prix Raymond-Dewar et le prix Louis-Beaupré, ne sont donc qu'une juste reconnaissance de tous ses efforts pour faire en sorte que les personnes sourdes soient parfaitement intégrées à la société estrienne et puissent ainsi apporter leur contribution.



*Montréal: Théâtre Aphasique*

**AU SERVICE DE L'ESTIME DE SOI**

Fondé en 1995, le Théâtre Aphasique offre aux personnes aphasiques une opportunité de développer leur aisance à communiquer en explorant de nouveaux moyens d'expression. L'aphasie est un trouble acquis de la communication dû à une lésion cérébrale qui peut affecter la capacité de parler, de comprendre, mais aussi de lire et d'écrire. C'est M<sup>me</sup> Anne-Marie Théroux, comédienne et orthophoniste à l'hôpital de réadaptation Villa Medica, qui a conçu cette approche afin de contrer l'isolement social qu'entraîne trop souvent l'aphasie.

Le Théâtre Aphasique travaille en concertation avec divers partenaires des milieux de la réadaptation, universitaire et associatif. Les ateliers d'art dramatique s'inscrivent dans le prolongement des efforts de réadaptation et permettent d'expérimenter l'expression sous diverses formes : exploration sensorielle, improvisation, expression corporelle, mime et jeux de rôle. À travers ceux-ci, les personnes aphasiques y acquièrent confiance, créativité et surtout de nouveaux outils de communication. Certaines d'entre elles poursuivent plus loin l'expérience et adhèrent à la troupe de théâtre.

M<sup>me</sup> Isabelle Côté, directrice générale du Théâtre aphasique et M<sup>me</sup> Guylaine Trudeau, présidente du conseil d'administration, en compagnie de M. Robert Allie, directeur de l'intervention collective régionale de l'Est à l'Office.

Les bienfaits de cette approche sont nombreux : amélioration de la communication, diminution de l'isolement, joie de vivre, meilleure estime de soi n'en sont que quelques-uns. Outil formidable de sensibilisation, de promotion et de valorisation personnelle, le théâtre procure aux comédiens une reconnaissance sociale de leur talent et de leur courage.

L'approche innovatrice développée par le Théâtre Aphasique ne cesse de faire école. À partir de l'expérience montréalaise, des troupes du même type ont été créées en France et au Brésil. Le Théâtre a été invité à présenter son approche au Portugal en novembre dernier dans le cadre du congrès *Art, cerveau et langage* tenu par l'Université Nova de Lisbonne. Considérant le succès obtenu, on l'invite à nouveau pour la deuxième édition de ce congrès l'automne prochain. D'autre part, la troupe a été sollicitée pour participer à un festival multi-arts qui aura lieu au Mexique en octobre 2008.

Le Théâtre Aphasique, en mettant l'art au service de l'estime de soi, est un bel exemple de réussite.



M<sup>me</sup> Christiane Gagné, agente d'intégration au transport et M. Stéphane Viau, directeur général de l'APICO.

### *Outaouais : Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais (APICO)*

#### **LE TRANSPORT RÉGULIER, UN PAS VERS L'INTÉGRATION**

Convaincue que plusieurs des personnes ayant une déficience intellectuelle se déplaçant avec le transport adapté ont la capacité d'utiliser le transport en commun régulier offert par la Ville de Gatineau, l'APICO a mis en place pour elles un programme d'apprentissage. Cette action, comme bien d'autres depuis sa fondation, s'inscrit parfaitement dans la mission de l'association qui consiste à favoriser l'intégration sociale et communautaire de ces personnes.

C'est en 2000 que l'Association, en collaboration avec le Service de transport de l'Outaouais (STO) et appuyée par plusieurs partenaires du milieu, met de l'avant son projet-pilote. À l'époque, 35% des déplacements du transport adapté étaient faits par les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Le projet est basé sur un « soutien décroissant » de la personne qui fait l'apprentissage du transport régulier. Un agent d'intégration au transport accompagne d'abord la personne à chacune des étapes. Elle est ensuite observée à distance, puis enfin elle doit faire seule le trajet et rejoindre l'agent qui l'attend à destination. L'apprenant chemine à son propre rythme, et l'intervention diffère selon son degré d'autonomie. Selon le cas, les personnes devront apprendre à se vêtir de manière appropriée avant de sortir, à comprendre l'horaire du service, à reconnaître le bon autobus, à s'orienter et à identifier les points de repère ou à bien se comporter dans le véhicule.

De son côté, la STO offre un atelier de formation aux chauffeurs pour les outiller dans leur manière d'interagir avec ces personnes et offre gratuitement un laissez-passer à l'agent d'intégration.

Ce projet-pilote est devenu un programme permanent d'apprentissage en 2001. Il est depuis connu et reconnu par de nombreux organismes communautaires et publics. Les répercussions sont d'ailleurs significatives : chaque personne intégrée libère environ 480 déplacements annuels. Il fait la preuve indéniable que le partenariat et la concertation sont profitables à la fois pour les personnes handicapées et pour la communauté. Pour reprendre un slogan connu, « ensemble, tout le monde y gagne » !

### *Abitibi-Témiscamingue : Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec*

#### UNE RÉFÉRENCE INCONTESTÉE DANS LA RÉGION

La Ressource pour personnes handicapées offre des services permettant aux personnes handicapées d'améliorer leur autonomie au quotidien, et ce, depuis 1997. L'organisme de Rouyn-Noranda a pour moteur principal un téléthon régional qui a amassé plus de 2,75 millions de dollars au cours des dix dernières années.

En plus de permettre d'offrir des services directs aux personnes handicapées, ce téléthon est l'outil par excellence pour sensibiliser la population à ce que ces personnes vivent quotidiennement. Plus de 1 000 bénévoles y participent chaque année. Les fonds ainsi amassés ont servi à traiter quelque 10 000 dossiers touchant les domaines de l'intégration scolaire ou sociale, exigeant la représentation des personnes handicapées dans leurs démarches ou donnant lieu à l'attribution d'aides techniques. Point de référence unique, l'organisme évite aux personnes handicapées de longues recherches à travers une foule d'organismes pour trouver réponse à leurs besoins.

La Ressource travaille aussi en partenariat avec plusieurs organismes de la région, ce qui a contribué à tisser la notoriété qu'elle s'est acquise au fil des années. En effet, elle collabore avec les CLSC et les centres de réadaptation afin de traiter les demandes d'aide. L'Agence de la santé et des services sociaux régionale lui a même confié un mandat comme organisme fiduciaire indépendant pour assurer la gestion financière du programme d'octroi d'aides techniques et de fournitures médicales pour personnes handicapées, tout comme celle du programme d'oxygénothérapie à domicile. Elle s'est de plus vu confier la gestion du service régional d'interprétariat pour les personnes sourdes ou malentendantes. Enfin, elle s'est associée à la fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour remettre annuellement six bourses de cinq cents dollars à des étudiants handicapés poursuivant des études universitaires.

Bien implantée au coeur de la région et bénéficiant d'une large reconnaissance dans le milieu, la Ressource est un organisme exceptionnel qui améliore non seulement la qualité de vie des personnes handicapées, mais également la perception de la population à leur égard.



M<sup>me</sup> Lucie Chamberland, présidente du conseil d'administration de la Ressource pour personnes handicapées.

### *Côte-Nord –Nord-du-Québec : L'Espoir de Shelna*

#### DES SERVICES INDISPENSABLES POUR LES FAMILLES

Ayant pignon sur rue à Havre-Saint-Pierre, L'Espoir de Shelna est un organisme qui offre des services aux personnes handicapées et à leur famille. Fondé en 1996 par M<sup>me</sup> Hélène Martin, qui en est toujours la présidente, il dessert la zone comprise entre Sheldrake et Natashquan, d'où son nom. Ces services vont de l'hébergement, temporaire ou permanent, au service de répit et de gardiennage, en passant par le centre de jour. Cette ressource en est une de première importance pour les familles au sein desquelles vit une personne handicapée.

À l'origine centre de jour dans une maison prêtée par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Minganie, L'Espoir de Shelna acquiert en 2005 le Manoir de la Promenade, une résidence de la région située en bordure de mer avec une vue magnifique. L'acquisition de cette maison a été rendue possible grâce, entre autres, à la contribution financière de la population et de la congrégation des Soeurs de la Charité. L'organisme ajoute alors une nouvelle corde à son arc, l'hébergement.

L'Espoir de Shelna compte aujourd'hui douze employés, dont une travailleuse sociale et huit animatrices. Neuf chambres sont disponibles, autant pour le répit et le gardiennage que pour l'hébergement. Six personnes y sont présentement hébergées en permanence, dont trois ayant des incapacités importantes. Une chambre est réservée au CSSS pour des besoins temporaires.

En plus des résidents permanents, cinq à six autres personnes fréquentent le centre de jour quotidiennement. Ce dernier propose des activités telles que bricolage, jeux, musique, et organise des sorties. Ces activités visent à divertir les personnes handicapées, à développer leur autonomie et leur estime de soi tout en leur permettant de s'intégrer à la communauté.

Ces services soulagent les familles où vit une personne handicapée en leur accordant un peu de répit, et ce, sans qu'elles aient à quitter leur région. L'Espoir de Shelna compte d'ailleurs augmenter ses services en utilisant les treize chambres du Manoir. Les personnes handicapées tout comme leur famille ne sauraient se passer d'une telle ressource qui est le résultat de la solidarité d'une communauté. Longue vie à L'Espoir de Shelna!



M<sup>me</sup> Hélène Martin, présidente de l'Espoir de Shelna.

### *Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : Madame Gaëtane Cummings*

#### **UNE FEMME PASSIONNÉE ET DÉTERMINÉE**

Madelinienne d'origine, Gaëtane Cummings quitte la région pour Montréal à l'adolescence afin de faire des études en communication et en relations industrielles. Elle travaille pendant quelques années comme conseillère aux communications dans une grande société d'État, mais des raisons de santé l'obligent à quitter son poste en 1997. Positive et passionnée, elle lâche prise face à ce qu'elle ne peut contrôler et poursuit son cheminement personnel en s'impliquant dans les dossiers qu'elle sait pouvoir influencer.

Elle revient aux Îles en 1998, et son travail de mobilisation intensif et continu débute alors. Elle devient d'abord Ambassadrice de Kéroul avant de fonder le Comité d'action pour un accès sans obstacles (CAPASO), qui milite en faveur d'un meilleur accès aux lieux publics, touristiques et culturels des Îles. Les accomplissements à ce chapitre s'enchaînent alors à un rythme trépidant et touchent tous les domaines : formations aux ingénieurs et architectes, plans stratégiques, études sur l'accessibilité locale des lieux publics, prix Méritas « Accès sans obstacles » (attribué à une entreprise locale s'étant démarquée en cette matière), accessibilité aux installations sportives...

De plus, il importe de souligner que la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, avec quelque 12 000 habitants, est une des rares ayant adopté une politique d'accessibilité universelle sans y être obligée. En effet, seules les municipalités de plus de 15 000 habitants doivent se soumettre à l'obligation de produire et rendre public un plan d'action en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Les démarches incessantes de madame Cummings et de son comité ne sont certes pas étrangères à cette initiative remarquable.

Avec sa passion et sa détermination, Gaëtane Cummings a imprégné le CAPASO de son dynamisme, et l'existence de cet organisme est un atout indiscutable pour les personnes handicapées des Îles.



À l'extrême droite, M<sup>me</sup> Gaëtane Cummings, présidente du CAPASO.

### *Chaudière-Appalaches : Perfect Bois*

#### **DES EMPLOYÉS SPÉCIAUX, MAIS COMME LES AUTRES !**

Perfect Bois est une entreprise installée à Saint-Henri de Lévis depuis 1996. Spécialisée dans la transformation de bois d'œuvre, la fabrication de palettes de manutention et de piquets en tous genres, cette entreprise emploie une cinquantaine de travailleurs. Innovatrice, elle croit depuis longtemps aux vertus de l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail RÉGULIER, et c'est ce qui en fait une entreprise si exceptionnelle.

En effet, depuis la fin des années 1990, Perfect Bois a embauché neuf personnes handicapées. Cinq de ces employés y travaillent encore, ce qui est un phénomène rare pour une PME. Un d'entre eux y est même depuis plus de dix ans.

Cette entreprise met tout en œuvre pour intégrer les personnes handicapées : elles ont les mêmes droits que les autres, progressent dans l'échelle salariale de l'entreprise et disposent d'une assurance collective. L'entreprise est à leur écoute et les encadre, chacune selon ses besoins, que ce soit par le parrainage d'un employé, le suivi par un intervenant de l'usine, ou tout autre type d'encadrement. Perfect Bois prône l'ouverture d'esprit et la compréhension à l'endroit des personnes handicapées. Elle cherche à développer la solidarité chez son personnel et un sentiment d'appartenance à l'entreprise.

En tenant compte des compétences et des forces de chaque personne, l'employeur est en mesure de déterminer les tâches les plus appropriées pour chacune. Il adapte même l'horaire de ses employés en tenant compte, par exemple, des absences qui sont plus fréquentes chez les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Avec quatre chaînes de production différentes, le contremaître peut répartir les employés au poste qui leur convient le mieux.

Ces embauches amènent sans conteste des acquis essentiels chez les employés, autant par leur participation active au processus d'intégration qu'en leur permettant d'assumer différentes responsabilités, de s'affirmer et d'exploiter leur potentiel. Les préjugés tombent, les personnes handicapées sont intégrées au groupe et le bon exemple est donné chez Perfect Bois. Quel geste inspirant pour la société !



M<sup>me</sup> Nathalie Tremblay, responsable des ressources humaines et M. Jean-Pierre Tremblay, président-directeur général de Perfect Bois.

### *Laval : L'équipe enseignante des Services de formation à l'intégration sociale du Centre L'Impulsion*

#### **UNE ÉQUIPE « TRICOTÉE SERRÉE »**

Les Services de formation à l'intégration sociale (SFIS) qu'offre le Centre L'Impulsion sont destinés à des adultes ayant des difficultés d'apprentissage et d'adaptation sociale liées à des incapacités intellectuelles, des problèmes de santé mentale ou parce qu'ils sont âgés. Les jeunes, dans le cadre de la transition de l'école à la vie active, y ont également accès.

Composé de neuf personnes, le personnel enseignant forme une équipe « tricotée serrée ». Toutes convaincues du bien-fondé et de la nécessité d'un tel service, leur objectif commun est de permettre aux personnes vulnérables d'être plus autonomes et de leur donner les moyens d'apporter leur contribution à la société. Selon les besoins, les Services FIS peuvent favoriser le développement d'habiletés personnelles et sociales, domestiques, familiales, de communication, de travail, en mathématiques et en résolution de problèmes. Développement de la psychomotricité, gestion du stress, sexualité, soins personnels et alimentation sont aussi des domaines où ils interviennent.

L'équipe de la FIS travaille en concertation avec les divers partenaires du milieu communautaire (Table de concertation personnes handicapées et travail de Laval, centre de réadaptation en déficience intellectuelle, comité de la Semaine québécoise en déficience intellectuelle, etc.). De manière à assurer l'efficacité de ses interventions, l'équipe maintient le contact avec les différents organismes qui offrent déjà des services aux adultes fréquentant le Centre, mais aussi avec leurs parents, leur famille d'accueil ou leur résidence selon le cas.

L'engagement du personnel enseignant à l'égard de ses élèves est exemplaire. La force d'une telle équipe réside dans sa collégialité. Toutes les décisions relatives aux problèmes qui surgissent, aux ajustements de l'offre de service, aux innovations à apporter sont prises collectivement. Comme le dit M. Patrick Piérard, directeur du Centre L'Impulsion, «il est rare [...] d'observer des équipes qui poussent la cohésion pédagogique et humaine jusqu'à oublier les intérêts individuels». Ces travailleurs dans l'ombre méritent certainement d'être exposés aux feux de la rampe.

M<sup>me</sup> Michelle Émond, enseignante au Service de formation à l'intégration sociale du Centre L'Impulsion.



### *Lanaudière: Corporation les enfants de ma rue* **APPRENDRE TÔT À RESPECTER LES DIFFÉRENCES**

La Corporation les enfants de ma rue est un organisme à but non lucratif dont la mission est de sensibiliser les enfants à la situation des personnes handicapées. Établie à Joliette, la Corporation accumule les tournées de sensibilisation dans les écoles primaires de la région de Lanaudière. C'est plus de 60 000 élèves qui ont été visités depuis 1991.

Le programme de sensibilisation est offert gratuitement aux écoles qui le désirent. Il est composé d'ateliers, où se succèdent animation, information et activités de sensibilisation. En plus d'être interactif et d'encourager la participation des enfants, chaque atelier présente une thématique et est animé par un groupe de huit marionnettes géantes (elles mesurent plus de trois pieds) qui s'adressent aux enfants dans un langage accessible. Six de ces marionnettes sont des personnages ayant une incapacité: intellectuelle, visuelle ou auditive, paralysie cérébrale, troubles d'apprentissage ou de la communication. Après l'atelier, l'exercice peut se poursuivre à la maison, car les enfants reçoivent un cahier pédagogique à compléter avec leurs parents.



M<sup>me</sup> Guylaine Thouin, membre du conseil d'administration de la Corporation les enfants de ma rue.

Et les retombées? Selon une évaluation commandée par la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, «on observe une plus grande compréhension des élèves face aux différences». La Direction ajoute qu'en plus d'être très appréciés des élèves et des enseignants, les ateliers favorisent l'intégration sociale.

En outre, la Corporation les enfants de ma rue offre un soutien direct à l'intégration scolaire. Depuis l'application de la politique en adaptation scolaire, de plus en plus d'enfants handicapés fréquentent le milieu scolaire régulier, ou encore une classe spéciale dans une école régulière. Le programme vise à rendre les conditions d'intégration les plus favorables possible pour que l'enfant handicapé se sente accepté par ses pairs.

Chaque année, ce sont environ 5 000 élèves qui en apprennent davantage sur le respect des différences. Il faut intervenir le plus tôt possible; après tout, les enfants sensibilisés deviendront des adultes davantage ouverts aux différences.



M. Alexandre Poce en compagnie de M<sup>me</sup> Céline Giroux, directrice générale de l'Office.

*Laurentides : Monsieur Alexandre Poce*

**RIEN N'EST IMPOSSIBLE**

En 1987, la vie d'Alexandre Poce bascule. Un accident au hockey le laisse tétraplégique. Il ne peut contrôler son fauteuil roulant motorisé qu'avec sa tête. Il n'a pas encore 17 ans. Malgré tout, il se fixe comme objectif de devenir avocat avant l'âge de trente ans, objectif qu'il atteindra deux ans plus tôt, à 28 ans.

En 2000, Alexandre Poce accepte la direction générale de la Fondation pour la recherche sur la moelle épinière. Cet organisme recueille des fonds pour la recherche afin de favoriser la découverte d'une cure qui pourrait permettre aux personnes blessées médullaires de remarcher un jour. Par ses différentes démarches, M. Poce réussit à accroître les fonds amassés de 70 000 \$ par année qu'ils étaient, à 350 000 \$. Depuis son arrivée, c'est plus d'un million de dollars qui a été remis à la recherche sur la moelle épinière par la Fondation. Ses contacts avec les chambres de commerce, ses apparitions médiatiques et les porte-parole prestigieux (Julie Snyder et Pierre-Alexandre Rousseau, champion du monde en ski acrobatique) dont il a su s'entourer y ont très certainement contribué.

Les fonds versés par la Fondation ont entre autres permis la création d'une unité de recherche clinique sur les blessés médullaires au Centre universitaire de santé McGill. Ils ont également favorisé les échanges et la création de liens avec les meilleurs chercheurs en matière de moelle épinière en Amérique du Nord.

Depuis cet accident, M. Poce s'est beaucoup investi socialement dans son milieu. Motivateur hors pair, il continuera à être très actif dans le milieu du hockey auprès des jeunes joueurs et fera de la sensibilisation auprès des élèves du secondaire et du primaire. En 2002, il sera coprésident d'honneur lors d'une campagne de sensibilisation à Blainville au regard du respect des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées. En 2005, il publie son histoire sous le titre « Alexandre Poce, messenger de l'espoir ».

Actif et dynamique, Alexandre Poce se fixe des objectifs et il n'en démord pas. À chacune de ses réalisations, il fait la preuve que rien n'est impossible.

*Montérégie : Ville de Sainte-Julie*

**POUR LE PLUS GRAND BONHEUR DES JEUNES HANDICAPÉS**

La Ville de Sainte-Julie, située à moins de 20 minutes du centre-ville de Montréal, compte près de 30 000 habitants. Caractérisée par une population jeune (l'âge moyen de ses citoyens est de 36 ans), Sainte-Julie a choisi de miser sur le mieux-être des familles pour assurer son développement global. Les résultats sont probants : la Ville a l'Indice relatif de bonheur (IRB) le plus élevé du Québec !

Depuis plus de 20 ans, la Ville propose à ses résidants une programmation d'activités de loisir diversifiée. Notamment, il existe un programme de camps de jour pour les enfants ayant une déficience physique, intellectuelle ou autre. Le camp spécialisé Méli-Mélo est offert gratuitement durant tout l'été. Cinq animateurs, sous la supervision du Service des loisirs, organisent des activités adaptées à la vingtaine de jeunes qui fréquentent le camp de jour. Une sortie récréative chaque semaine a de quoi ravir les participants.

La Ville a fait un pas de plus vers l'intégration avec un programme qui vise à intégrer des enfants ayant des incapacités physiques ou intellectuelles ou des troubles envahissants du développement dans les camps de jour réguliers. Les enfants sont pris en charge par des animateurs, étudiant dans le domaine, selon un ratio d'un animateur pour un ou deux enfants afin de favoriser leur intégration au groupe. Ce service est offert sans frais supplémentaires.



M. André Lemay, conseiller et maire suppléant de la Ville de Sainte-Julie et M. Daniel Chagnon, directeur du Service des loisirs.

Enfin, la municipalité appuie La Clé des champs, un organisme sans but lucratif, qui planifie diverses activités destinées aux jeunes handicapés. Chaque samedi, de septembre à mai, vingt-cinq jeunes prennent part aux rencontres dirigées par six animateurs. La Ville de Sainte-Julie, par l'intermédiaire de son Service de loisirs, offre une contribution financière annuelle à l'organisme et apporte son soutien au plan technique grâce, entre autres, à la location de salles à prix réduit et aux conseils d'une personne-ressource du Service. De plus, la municipalité a aménagé en 2004, en collaboration avec la Commission scolaire des Patriotes, une aire de jeu adaptée aux enfants handicapés.

Les loisirs à Sainte-Julie, c'est pour TOUS les enfants, et, ce faisant, la Ville fait un pas de plus vers une communauté inclusive. Cela mérite d'être souligné et repris ailleurs.

*Centre-du-Québec: Comité consultatif de la politique d'accessibilité universelle de Victoriaville*

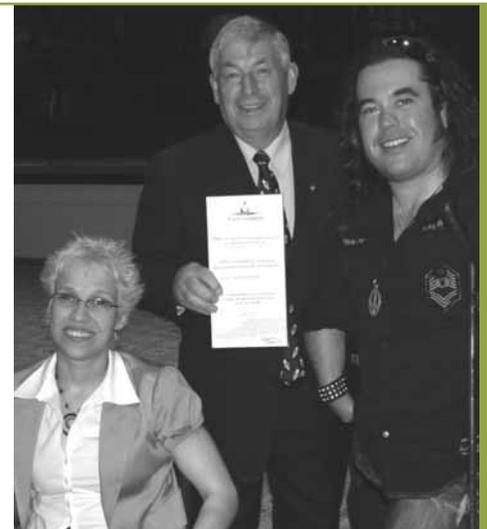
**FAIRE « POUR ET AVEC » LES PERSONNES HANDICAPÉES**

C'est la devise du Comité consultatif de la politique d'accessibilité universelle (CCPAU) qui, depuis huit ans, manifeste concrètement sa volonté de favoriser la pleine participation des personnes handicapées à la vie de la communauté. Il fut créé en janvier 2000, à la suite de l'adoption d'une politique d'accessibilité universelle par la Ville de Victoriaville en septembre 1999.

Quatrième au Québec à adopter une telle politique, la Ville a bien compris que pour assurer l'application de sa politique et le développement de ses projets, il lui fallait compter sur le partenariat du milieu. Composé de représentants d'organismes communautaires œuvrant auprès des personnes handicapées, le CCPAU, avec beaucoup de créativité, réussit à faire des merveilles avec peu. Son fonctionnement permet de partager les tâches et de mettre en commun les ressources matérielles. De son côté, la Ville alloue annuellement trois budgets distincts affectés à l'embauche d'un chargé de projet à mi-temps, au fonctionnement du comité et aux travaux municipaux d'accessibilité.

Depuis sa création, ses réalisations sont nombreuses: programme Secours adaptés, publications diverses, campagne de sensibilisation aux espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées, travaux d'accessibilité universelle effectués sur les édifices et les infrastructures municipales, etc. Certaines de ces réalisations ont été particulièrement innovatrices dont son programme de vélos adaptés qui lui a valu quelques prix. Par le prêt de trois types de vélos, il donne accès à la piste cyclable aux personnes handicapées, peu importe leurs incapacités. En outre, le sceau «Victoriaville Accès-Cible» permet d'identifier clairement les établissements de commerce et de services qui répondent à certains critères essentiels d'accessibilité.

Au fil des années, le CCPAU, à cause de son expertise, est devenu une référence pour d'autres municipalités, que ce soit pour l'implantation et la gestion d'une politique d'accessibilité, pour l'élaboration d'un plan d'action ou pour le développement de projets spécifiques tel le projet des vélos adaptés. Le CCPAU, un PLUS pour les personnes handicapées de Victo, mais également un PLUS pour le Québec !



M<sup>me</sup> Marylène Morin, présidente du CCPAU et M. Michel Allard, conseiller municipal responsable des questions d'accessibilité, en compagnie de Martin Deschamps.

À l'emploi! est un nouveau service mis en place au cours de l'automne dernier par Action main-d'œuvre (AMO), un service spécialisé de main-d'œuvre (SSMO) de la région de Montréal. Il vise à habiliter les personnes ayant un trouble envahissant du développement sans déficience intellectuelle (TED sans DI) à occuper un emploi. Ces personnes, compte tenu de leurs caractéristiques, exigent qu'on utilise avec elles une approche particulière afin d'assurer leur intégration et leur maintien en emploi.

Ayant constaté, à la fin des années 1990, les difficultés d'intégration au marché du travail des personnes ayant le syndrome d'Asperger, l'association Autisme et troubles envahissants du développement – Montréal fait la rencontre d'Action main-d'œuvre. Ensemble, les deux organismes concoctent ce qui deviendra le projet expérimental À l'emploi! dont la clientèle élargie englobe également les personnes ayant d'autres TED sans DI. Après diverses investigations afin de recenser ce qui se fait ailleurs en ce domaine, notamment en Ontario et en Caroline du Nord, les partenaires s'attèlent à la construction d'un modèle d'intervention. Ils obtiennent, au cours de 2004, des fonds d'Emploi Québec et de Ressources humaines et développement social Canada pour financer l'expérimentation du projet pilote et commencent le recrutement des candidats.

Outre le fait de démontrer qu'en adoptant une approche spécifique ces personnes sont en mesure d'intégrer le marché du travail régulier et de s'y maintenir, les promoteurs souhaitent que le modèle d'intervention expérimenté soit transférable ou applicable à l'ensemble du Québec. C'est ainsi que le Laboratoire de recherche sur les pratiques et politiques sociales (LAREPPS) fut sollicité afin d'entreprendre une recherche évaluative, et c'est l'Office des personnes handicapées du Québec qui, dans le cadre de son Programme de subventions à l'expérimentation<sup>1</sup>, a financé cette recherche. D'ailleurs, l'Office a participé aux différentes phases du projet par l'entremise de M. Michel Gignac, conseiller dans la région de Montréal. Ce dernier a joué un rôle conseil dans le cadre du comité aviseur, du comité de recherche et du comité financement au sein desquels il a siégé.

Le modèle d'intervention subira, au feu de l'expérimentation, divers ajustements. La première phase du projet s'est déroulée du 1<sup>er</sup> février 2005 au 31 décembre 2006 et a été suivie d'une phase de consolidation de six mois. D'un taux de placement de 30% à la fin de la phase 1, ce dernier est passé à 38% après la phase de consolidation. Dans la conclusion du rapport, le LAREPPS souligne que bien que certaines interrogations demeurent, les promoteurs du projet ont su tirer profit des leçons de l'expérimentation, et les auteurs écrivent : «c'est cet élément qui nous amène à présumer que le projet va aller en se bonifiant<sup>2</sup>».

#### À L'EMPLOI!, UN SERVICE

À la suite de ces deux phases, À l'emploi! est devenu un des deux services offerts par Action main-d'œuvre. Financé par Emploi-Québec, le service fait désormais partie de son offre de service régionale. Alors que dans le cadre de l'expérimentation les candidats devaient avoir moins de trente ans, il n'y a plus de limite d'âge maintenant. On peut accueillir tous les candidats prêts à travailler un minimum de 12 à 15 heures par semaine.

Martin Prévost est coordonnateur du service À l'emploi! Entré en fonction en juin 2007, il s'est immédiatement mis à la tâche pour finaliser les outils développés au cours de la phase de consolidation. La majorité des recommandations du LAREPPS à la suite de la première phase avaient été mises en application, signale M. Prévost. «On a travaillé sur de nouveaux outils d'évaluation des candidats et des emplois, sur une systématisation du modèle d'intervention et sur des outils de sensibilisation et d'information des milieux d'emploi».

#### UN MODÈLE EN DÉVELOPPEMENT

Le modèle d'intervention expérimenté dans le cadre du projet est toujours en développement, selon le coordonnateur. Un des changements majeurs dont il a fait l'objet a été l'abandon de la formation systématique en groupe. Considérant le fait qu'une des caractéristiques des personnes ayant un TED sans DI est leur difficulté à transférer les acquis, la formation est maintenant «plus individuelle, plus calquée sur le profil de chacun», précise Martin Prévost.

1- Pour obtenir plus d'informations sur ce programme, consultez le site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec : [www.ophq.gouv.qc.ca/activites/programmes/experimentation/pse](http://www.ophq.gouv.qc.ca/activites/programmes/experimentation/pse).

2- Lucie DUMAIS, Alexandre PROHET et Mélanie MAILHOT, *Évaluation d'un projet d'expérimentation visant l'intégration en emploi de personnes ayant un trouble envahissant du développement sans déficience intellectuelle: À l'emploi!: Phase 2: 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2007*, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, Montréal, 2007, p.19. (Ce rapport est notamment disponible au Centre de documentation de l'Office.)

Elle permet d'évaluer les capacités et les modalités d'apprentissage de l'individu, «de déterminer comment s'y prendre pour lui inculquer une nouvelle directive afin de pouvoir utiliser la même méthode en emploi», explique-t-il.

Bien que le modèle prévoit formation et assistance dans les étapes précédant l'emploi, les interventions sont généralement plus nombreuses lorsque la personne se retrouve en milieu de travail. Elle est prise en charge dès le début par un conseiller en emploi qui sera présent durant toute la démarche. «C'est généralement le conseiller en emploi qui va négocier avec l'employeur, qui va préparer le rendez-vous pour l'entrevue ou qui va l'accompagner à l'entrevue si nécessaire», indique le coordonnateur.

Une fois en emploi, la personne pourra bénéficier de deux types de mesure, compensatoire ou d'accompagnement. Le contrat d'intégration au travail (CIT) est la mesure compensatoire généralement utilisée. Cependant, celle-ci est beaucoup moins présente que durant la phase d'expérimentation. «Ça beaucoup changé, au dire de M. Prévost. Ce n'est pas tout le monde qui a un CIT maintenant, et lorsque qu'il y en a un, le taux est nettement moins élevé en moyenne et la durée moins longue.» Il explique ce changement par l'expérience qu'a acquise l'équipe d'intervention et le travail réalisé sur le développement de l'autonomie du travailleur et de l'employeur.

La mesure d'accompagnement, elle, est rendue possible grâce au financement accordé par le Fonds d'intégration qui permet d'assurer la présence d'un agent d'intégration, ce qui constitue, selon M. Prévost, «une partie très importante du modèle d'intervention». L'agent d'intégration se rend sur les lieux de travail, soutient la personne, développe et met en place les outils nécessaires. La durée de sa présence varie en fonction des besoins du travailleur et de l'employeur.

Le modèle développé est un processus individualisé qui peut être régressif ou progressif. Lorsqu'un changement se produit dans la vie de la personne ou dans l'entreprise, À l'emploi! peut toujours intervenir et réactiver les mesures de soutien si nécessaire.

### DES RÉSULTATS INTÉRESSANTS

Le modèle semble faire ses preuves. Le taux de placement en emploi des personnes ayant un TED sans DI a continué de progresser atteignant 45% en décembre, ce qui est excellent quand on considère que le taux de placement des personnes handicapées en SSMO est d'environ 50%. M. Prévost est confiant d'atteindre ce taux sous peu même si, reconnaît-il, «c'est une clientèle qui a vraiment des besoins particuliers et qui demande nettement plus d'interventions que la moyenne des clientèles de personnes handicapées».

Et qu'en est-il de la généralisation du modèle? «On veut peaufiner les outils finalisés l'été dernier et qu'on a testés à l'automne ainsi que les nouveaux qu'on a développés, indique-t-il. On espère commencer la diffusion du modèle dans les SSMO d'ici la fin de 2008.»

Pour Michel Gignac, conseiller de l'Office à Montréal, À l'emploi! constitue un bel exemple des vertus du travail de concertation et des résultats positifs qui en découlent. «C'était un petit groupe de personnes avec beaucoup de détermination et très peu de moyens financiers au départ, mais elles ont réussi, en s'alliant avec divers partenaires, à créer un projet d'envergure.»

Micheline Thibault



M. Martin Prévost, coordonnateur À l'emploi! chez Action main-d'œuvre.

*La ville de Québec accueillera du 25 au 28 août prochain des centaines de participants au 21<sup>e</sup> congrès mondial de Rehabilitation International, RI Québec 2008<sup>1</sup>, dont le thème est «Droits et participation sociale des personnes ayant des incapacités : Assurer une société pour tous». Pour en savoir davantage à propos de cet événement unique, L'intégration s'est entretenu avec l'un des principaux organisateurs de ce congrès, M. Patrick Fougeyrollas. En plus de ses responsabilités de directeur de l'enseignement et du soutien scientifique à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, l'IRDPO, M. Fougeyrollas agit comme président du comité de programme et secrétaire de la corporation à but non lucratif mise sur pied pour organiser le congrès.*

Selon M. Fougeyrollas, le congrès RI Québec 2008 offre une occasion extraordinaire aux Québécois de participer à un événement d'envergure internationale qui réunira un public très varié provenant d'une cinquantaine de pays, dont des représentants d'organisations des Nations-Unies, des professionnels des milieux de la recherche et de la réadaptation, des ministères et des organismes gouvernementaux ainsi que des intervenants communautaires préoccupés par la défense des droits des personnes handicapées. Ce congrès, dit-il, permettra d'amener les Québécois à la fine pointe des connaissances sur la situation des droits des personnes handicapées à travers le monde, selon qu'elles aient une déficience physique ou intellectuelle, des troubles de santé mentale ou une multidéficience.

Le programme du congrès comprend plus de 300 présentations orales, une centaine d'affiches, des exposés de projets à succès, des témoignages sur la participation sociale, des sessions spécifiques sur les impacts du vieillissement des populations et un sommet des femmes ayant des incapacités qui prévoit une déclaration relative à la situation de discrimination multiple qu'elles vivent chez nous et, de façon plus notable, dans les pays du Sud. Par ailleurs, les sessions plénières du congrès accueilleront 12 conférenciers de renom dont les allocutions seront traduites simultanément en français, en anglais et en espagnol de même qu'en langage des signes LSQ et ASL.

### LES DROITS, UNE QUESTION CENTRALE

Le congrès RI Québec 2008 se présente comme un événement qui traite des droits des personnes handicapées et de leur famille, de la participation sociale et de la transformation de toute la société. Est-ce que les gens se sentent suffisamment concernés par les questions de droits? Pour M. Fougeyrollas, l'un des défis du congrès est de montrer les liens qui existent entre les contributions quotidiennes à la participation sociale et l'exercice des droits des personnes handicapées.

«Les contributions à la participation sociale, dit-il, trouvent leur finalité dans l'exercice des droits des personnes handicapées». Souvent, les questions de droits sont perçues par les personnes qui amènent une contribution à la participation sociale comme étant de trop haut niveau ou de l'ordre de la revendication. Pourtant, explique-t-il, les questions de droits viennent aider dans leur travail les «contributeurs à la participation», c'est-à-dire les intervenants des différents réseaux, dont ceux de la réadaptation, des milieux gouvernementaux, de l'emploi, de l'éducation, des infrastructures publiques, les chercheurs dans le domaine du handicap, etc.

Par exemple, la connaissance et le respect des normes d'accessibilité universelle sont des applications très concrètes de l'exercice des droits des personnes handicapées. En ce sens, M. Fougeyrollas estime que le fait de mieux répondre aux besoins des personnes ayant des incapacités amène les intervenants à devenir plus compétents dans leurs champs d'intervention respectifs, ajoutant que c'est ça aussi qu'on appelle «exercer des droits». RI Québec 2008 vise justement, dit-il, à passer des messages à des publics multiples, à leur faire comprendre comment les tissages de réseaux et de partenariats, de connaissances et de bonnes manières de faire les choses peuvent être à la fois utiles et rentables pour les personnes handicapées d'ici et d'ailleurs dans le monde.

1- On peut encore s'inscrire à ce congrès sur le site réservé à cette fin au [www.riquebec2008.org](http://www.riquebec2008.org).

### S'OUVRIR À L'INTERNATIONAL

Les Québécois accordent-ils suffisamment d'intérêt à la dimension internationale du dossier des personnes handicapées ? À ce propos, M. Fougeyrollas rappelle avoir maintes fois eu l'occasion de constater lors de ses voyages à l'extérieur du pays que ce qui se passe au Québec relativement aux personnes handicapées est perçu comme intéressant et innovateur. Le Québec, souligne-t-il, est reconnu pour son leadership depuis le début des années 80 et les nombreuses visites d'étrangers en mission de coopération démontrent l'attrait qu'exercent les pratiques québécoises dans le domaine de l'intégration sociale.

À cet égard, M. Fougeyrollas signale que les Québécois des milieux gouvernementaux, communautaires et des services destinés aux personnes handicapées ont peu tendance à se valoriser par la qualité du travail qu'ils accomplissent. Il considère que la participation à des événements internationaux permet aux gens de chez nous de prendre conscience de la qualité de ce qui se fait au Québec en termes de politiques et de services, et de travailler à son rayonnement. Il est évident, ajoute-t-il, que le Québec ne peut pas tout inventer et que nous avons beaucoup à apprendre des autres milieux, des autres contextes. Le Québec est « dans le monde » et doit, selon lui, relever les innovations, les histoires à succès et les modes de partenariat qui marchent, un peu partout, dans tous les domaines.

M. Fougeyrollas note qu'il serait dommage de sortir du Québec et de constater que des obstacles qui ont été éliminés dans notre environnement persistent ailleurs. En contrepartie, le fait de voyager permet de réaliser, selon lui, que d'autres ont réussi à éliminer des obstacles qui perdurent chez nous. En ce sens, M. Fougeyrollas rappelle que le Québec doit s'inspirer des volontés de changement externes et les utiliser comme levier pour transformer la société québécoise. « Il n'y a rien de mieux, souligne-t-il, pour convaincre un décideur que de lui amener deux ou trois exemples de réussites à l'étranger dans des domaines où le Québec tire de la patte ». Il faut donc se soutenir les uns les autres, ajoute-t-il, et participer au mouvement international en créant des alliances autour de la promotion des droits des personnes handicapées.

### LA CONVENTION DE L'ONU

Pour M. Fougeyrollas, la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées est née du constat que les politiques incitatives qui étaient prônées par les gouvernements durant les années 80 et 90 se sont révélées largement inefficaces, particulièrement dans les pays du Sud. À l'origine, les organisations internationales vouées à la défense des droits des personnes handicapées étaient opposées à une convention portant spécifiquement sur ces personnes. Selon M. Fougeyrollas, leur point de vue a changé lorsqu'elles ont constaté lors des suivis que les conventions existantes de l'ONU sur les enfants et les femmes, sur la torture et les mauvais traitements ne parlaient jamais des personnes handicapées, la population invisible... Des conseillers juridiques ont cherché à résoudre ce problème, dont M. Gérard Quinn, juriste irlandais de renommée internationale, qui a recommandé à l'ONU de s'engager dans le développement d'une convention spécifique. M. Quinn sera d'ailleurs le conférencier d'honneur lors de l'ouverture du congrès RI Québec 2008.

Le but de la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées est d'inscrire continuellement cette question à l'agenda politique des pays-membres, rappelle M. Fougeyrollas. Adoptée en décembre 2006, la convention a été signée par 126 pays dont le Canada, mais son entrée en vigueur requérait sa ratification par un minimum de 20 pays, ce qui fut officialisé le 3 mai dernier.

(suite page 27)



Patrick Fougeyrollas, le 12 mai 2008, aux Nations-Unies à New-York, lors de la cérémonie de célébration de la ratification de la Convention sur les droits des personnes handicapées.

*La fonction publique québécoise est présente dans les 17 régions administratives du Québec. Peu importe la région où vous habitez, elle vous offre de nombreuses possibilités d'emploi. Certaines mesures ont été mises en place afin de favoriser l'embauche de personnes handicapées dans la fonction publique. Ainsi dans le cadre de l'accès à l'égalité en emploi, les personnes handicapées font partie des groupes visés par le taux d'embauche de 25%.<sup>1</sup>*

### *Y a-t-il des postes réservés pour les personnes handicapées ?*

Non. Les mesures d'accès à l'égalité en emploi ont été conçues pour favoriser leur embauche une fois qu'elles ont réussi un concours de recrutement. Les personnes handicapées doivent donc répondre aux conditions d'admission et suivre le processus habituel de recrutement de la fonction publique. Cependant, en vertu de ces mesures, les ministères et les organismes doivent privilégier, à compétence égale, leur candidature.

### *Est-ce que je dois obligatoirement habiter dans la région visée par le concours ?*

Non, les personnes handicapées de même que les membres de communautés culturelles sont les seules personnes à pouvoir appliquer même si elles demeurent en dehors de la région visée. Vous pouvez donc postuler pour les emplois offerts dans toutes les régions du Québec.

### *Puis-je avoir accès à un emploi dans la fonction publique même si je n'ai pas de diplôme universitaire ?*

La fonction publique québécoise emploie des personnes dans des domaines très diversifiés. Que vous ayez un diplôme d'études secondaires, un diplôme d'études collégiales ou un diplôme d'études universitaires, il y a des emplois qui correspondent à vos intérêts, à votre scolarité et à vos compétences.



### *Comment dois-je procéder pour obtenir un emploi dans la fonction publique ?*

Il faut savoir d'abord que la fonction publique québécoise recrute son personnel par concours ou réserves de candidatures qui visent à pourvoir à des emplois occasionnels et à des emplois réguliers. C'est au moyen de l'appel de candidature que vous êtes invité à vous présenter à un concours de recrutement. Ces appels de candidature peuvent être consultés dans les bureaux régionaux du Centre de services partagés du Québec et de Services Québec, dans les centres locaux d'emploi (CLE), dans les carrefours jeunesse-emploi, dans l'édition du samedi de grands quotidiens, dans certains hebdomadaires régionaux et, à l'occasion, dans des journaux spécialisés.<sup>2</sup>

### *Une fois que j'ai repéré un emploi qui m'intéresse, que dois-je faire ?*

Avant de poser votre candidature à un concours de recrutement, vérifiez que vous répondez bien aux conditions d'admission qui sont énumérées dans l'appel de candidatures, car seules les candidatures qui remplissent ces conditions sont retenues. Si tel est votre cas, vous devez remplir le formulaire Offre de service que vous obtiendrez aux endroits cités précédemment. Un formulaire doit être rempli pour chaque concours auquel vous participez.

1- Il existe également un programme de stage appelé Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées qui offre l'opportunité de développer des compétences en situation d'emploi. Ce programme fera l'objet d'une chronique ultérieurement.

2- Vous pouvez également consulter le site Web du Secrétariat du conseil du trésor à l'adresse suivante : [www.tresor.gouv.qc.ca/fr/ress\\_humaine/emplois/liste\\_emplois/liste.asp](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/ress_humaine/emplois/liste_emplois/liste.asp)

Le formulaire, accompagné des pièces exigées, doit être reçu avant la fin de la période d'inscription indiquée dans l'appel de candidatures<sup>3</sup>. Il est très important de vous assurer que votre dossier est complet avant son envoi, sinon il pourrait être refusé ou cette situation pourrait entraîner des délais de traitement.

### *Puis-je bénéficier de certaines adaptations pour me permettre de poser ma candidature si mon état le requiert ?*

Certainement, les personnes handicapées doivent aviser les responsables de la réserve ou du concours de leur situation au moment de poser leur candidature pour qu'ils puissent prendre les arrangements nécessaires. Assurez-vous de remplir la section Accès à l'égalité du formulaire Offre de service ainsi que le formulaire Plan d'intervention – Identification des personnes handicapées et adaptation des moyens d'évaluation.

### *Que se passe-t-il une fois que mon formulaire a été envoyé ?*

Vous recevrez une lettre vous indiquant si votre candidature a été retenue. Si c'est le cas, vous êtes convoqué à des examens. Lorsque les examens ont été réussis, votre nom est inscrit sur une liste où figurent les noms des personnes qui, comme vous, ont réussi le concours. Chaque concours de recrutement donne lieu à une liste qu'on appelle « liste de déclaration d'aptitudes ». Ces listes sont valides pendant un an, cette période pouvant être prolongée au besoin. Lorsque les ministères et les organismes ont besoin de personnel, ils consultent ces listes et convoquent en entrevue les personnes dont le profil professionnel correspond aux attentes.

### *Est-ce que mon nom est retiré de cette liste si je suis convoqué en entrevue et que ma candidature n'est pas retenue ?*

Non, votre nom demeure dans la liste de déclaration d'aptitudes jusqu'à la fin de sa période de validité. Ainsi, vous pouvez encore être appelé pour participer à d'autres entrevues d'embauche. En outre, il est important de savoir que les programmes, les mesures et les plans gouvernementaux relatifs, notamment, à l'accès à l'égalité sont pris en considération au moment de choisir les personnes embauchées.

### *Si j'accepte un emploi occasionnel, est-ce que je risque de perdre la possibilité d'obtenir un emploi régulier ?*

Non, on pourra quand même vous offrir un emploi régulier puisque votre nom demeure dans la liste tant qu'elle est valide.

Micheline Thibault

3- Il est possible de s'inscrire en ligne lorsque l'appel de candidatures en fait mention. Il vous suffit alors de remplir un formulaire électronique que vous trouverez à la rubrique Inscription de l'appel de candidatures.

## RI QUÉBEC 2008

### Un congrès international historique

(suite de la page 25)

À propos de l'impact de cette convention sur le Québec et le Canada, M. Fougeyrollas souligne que la proposition de politique *À part entière* récemment élaborée par l'Office des personnes handicapées du Québec va exactement dans le même sens. Une convention de l'ONU, explique-t-il, est une disposition légale qui oblige les pays à l'appliquer et qui exige un processus de mise en œuvre et de surveillance définissant ainsi les règles de suivi, impliquant l'élaboration de plans d'action, des mécanismes de reddition de compte et des indicateurs. Pour M. Fougeyrollas, ce travail ressemble énormément au processus ayant donné lieu à la proposition de politique *À part entière*. La seule différence, précise-t-il, et elle est significative, c'est que la convention de l'ONU a un caractère contraignant. Ceci dit, lorsque le Canada la ratifiera, il reviendra à chacune des provinces, incluant le Québec, de répondre à cette exigence légale des Nations-Unies.



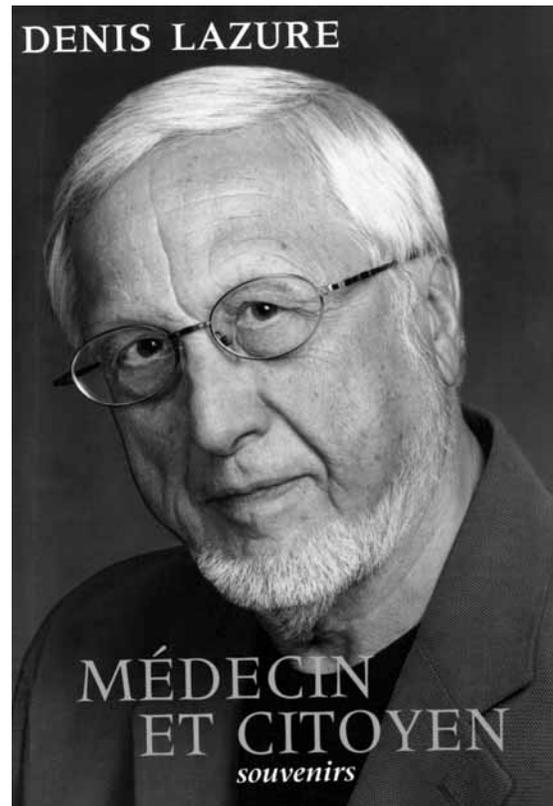
Dans ce contexte, M. Fougeyrollas est d'avis que le Québec a pris une longueur d'avance très importante grâce aux travaux réalisés dans le cadre de la proposition de politique *À part entière*. Cette politique est, à ses dires, la contribution du Québec à la convention de l'ONU et son outil de suivi. Ce faisant, la priorité pour assurer les droits des personnes handicapées au Québec, conclut-il, c'est l'adoption par le gouvernement de la politique *À part entière*.

Yves Fleury

Le 23 février 2008, le Québec perdait un grand artisan de l'intégration sociale des personnes handicapées. Rappelons que c'est sous le leadership du Dr Denis Lazure, en tant que ministre des Affaires sociales, que le gouvernement du Québec adopta, en 1978, la première législation assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et créant l'Office des personnes handicapées du Québec. Par ailleurs, sous l'impulsion de cette législation, le Québec, en 1984, rendait publique la politique d'ensemble *À part... égale* dont les orientations ont depuis inspiré l'action gouvernementale à l'égard de l'intégration des personnes handicapées à la société québécoise.

Le Dr Lazure a également exercé la fonction de président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec de 1996 à 1999. Il a axé son mandat principalement sur l'intégration des personnes handicapées en emploi et a intensifié la présence de l'Office en région. Il a également amorcé les travaux de révision de la Loi. Afin de lui rendre hommage, *L'intégration* vous offre une chronique documentaire «in memoriam» dont les suggestions de lecture ont été choisies parmi ses écrits.

LAZURE, Denis. *Médecin et citoyen: souvenirs*. Montréal, QC: Boréal, 2002, 402 p., ill. ISBN 2-7646-0195-6 (M6369)



Denis Lazure, ex-ministre des Affaires sociales dans le premier gouvernement Lévesque, a voulu jeter un regard sur le chemin parcouru. De psychiatre et administrateur d'hôpitaux, il est devenu, en politique, un acteur central de l'immense travail de réforme accompli par son gouvernement. Il a, entre autres, piloté l'adoption de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et il a mis sur pied le réseau de garderies. Après son retrait de la vie politique, que ce soit à la direction de l'Office des personnes handicapées du Québec ou à titre de président du Comité d'appui aux orphelins de Duplessis, il a toujours travaillé à bâtir un État québécois qui traite mieux les plus démunis. À travers le récit de sa vie et de sa carrière, Denis Lazure livre un témoignage précieux sur une période capitale de l'histoire du Québec.

Office des personnes handicapées du Québec; LAZURE, Denis. *Handicap et citoyenneté: l'expérience québécoise. Communication présentée à l'Institut européen interuniversitaire de l'action sociale, session de formation du 11 octobre 1996, Marcinelle, Wallonie*. Drummondville, QC: Office des personnes handicapées du Québec, 1996, 25 p. (O5474)

Cette présentation fait un survol de la démarche entreprise par le Québec pour soutenir l'intégration sociale des personnes handicapées au cours des années 70 et 80. C'est comme témoin, mais surtout comme acteur de ces deux décennies que M. Lazure présente ici l'action québécoise en faveur des personnes handicapées.

LAZURE, Denis. «La décennie 70: les enjeux et les acquis en santé mentale» In: *Santé mentale au Québec - Cahier souvenir*, (1996), pp. 20-24. (A6039)

Dans cet article, Denis Lazure dresse un bilan des réformes et des services en santé mentale mis en place au cours des années 70. Que ce soit par le mouvement de désinstitutionalisation ou la préoccupation face à une plus grande humanisation des soins, cette décennie fit place à de nombreux acquis significatifs. C'est aussi durant cette période que les traitements en matière de santé mentale ont fait de très grandes avancées et les services offerts sont devenus plus largement accessibles et efficaces. Tous ces changements ont aussi grandement contribué à diminuer les préjugés à l'égard des personnes qui ont des problèmes de santé mentale.

## MILLE-FEUILLE : HOMMAGE À DENIS LAZURE

LAZURE, Denis. *Action gouvernementale et intégration des personnes handicapées : communication présentée au 2<sup>e</sup> Colloque sur le positionnement et la mobilité, tenu à Montréal en avril 1995*. Montréal, QC : s.n., 1995, 19 p. (A6604)

Dans cette présentation, Denis Lazure fait le point sur la situation des personnes handicapées au Québec, plus spécifiquement, celles ayant une mobilité réduite. Il fait tout d'abord un bilan des programmes et des politiques mis en place par le gouvernement au cours des 20 dernières années. Il présente ensuite les orientations qui, selon lui, devraient inspirer l'action gouvernementale dans les prochaines années.

LAZURE, Denis. *Déclaration ministérielle de M. Denis Lazure, ministre délégué aux relations avec les citoyens et responsable de l'Office des personnes handicapées, faite à l'Assemblée nationale du Québec le jeudi 14 septembre 1984*. Québec, QC : s.n., 1984, 3 p. (O25)

À l'occasion du lancement par l'Organisation des Nations Unies de la Décennie des personnes handicapées, l'Assemblée générale a adopté un plan d'action mondial et a proposé aux États membres de s'en inspirer pour rédiger leur propre plan d'action. Dans cette déclaration, M Lazure annonce que le Québec est le premier de tous les gouvernements du Canada à se doter d'un plan d'action en faveur des personnes handicapées.

LAZURE, Denis. *Projet de loi visant à assurer l'égalité des personnes handicapées. Mémoire au conseil exécutif*. Québec, QC : Ministère des Affaires sociales, 1977, 7 p. (A410)

Dans ce mémoire, Denis Lazure, alors ministre des Affaires sociales, fait plusieurs recommandations pour que le gouvernement du Québec se dote d'une politique en faveur des personnes handicapées. Il propose la publication d'un livre blanc décrivant les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer leur intégration sociale et, par la suite, le dépôt d'un projet de Loi visant à assurer l'égalité des personnes handicapées. Le projet de loi devait aussi contenir la création de l'Office des personnes handicapées du Québec ayant pour principales responsabilités de promouvoir les intérêts des personnes handicapées et d'assurer leur intégration professionnelle et sociale.

BÉDARD, Dominique ; LAZURE, Denis ; ROBERTS, Charles A. *Rapport de la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques*. Québec, QC : Ministère de la Santé, 1962, 157 p. (TG53)

Dans ce rapport soumis au ministre de la Santé à la suite de la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques, les auteurs présentent les renseignements qu'ils ont recueillis, autant sur le plan administratif que médical, portant sur les besoins et les lacunes des institutions psychiatriques en ce qui a trait aux soins qu'y requièrent les patients. Ils tentent de déterminer les causes de ces situations défavorables et émettent des recommandations afin de les corriger.

Si vous désirez emprunter un de ces documents, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre de documentation de l'Office par téléphone au 514 873-3574 ou, sans frais, au 1 888 264-2362 ou encore par courriel à [documentation@ophq.gouv.qc.ca](mailto:documentation@ophq.gouv.qc.ca).

## NOUVEAUTÉ

JACKSON, Luke. *Excentriques, phénomènes et syndrome d'Asperger : un guide pour adolescent*. Mouans Sartoux, FRA : AFD Éditions, 2007, 202 p. ISBN 978-2-917150-00-9. (M7536)

Ce livre, écrit par un adolescent atteint du syndrome d'Asperger, s'adresse directement aux adolescents diagnostiqués Asperger. À partir de ses propres expériences, l'auteur traite avec beaucoup d'humour de la difficulté de définir le syndrome d'Asperger, de la gestion de ses obsessions, des problèmes de socialisation et d'intégration à l'école. Il donne même des pistes pour faire face au harcèlement et pour se débrouiller lors des premier rendez-vous amoureux. Ce livre peut s'avérer aussi très utile pour les parents qui veulent mieux comprendre leur enfant ou, encore, pour les enseignants et les professionnels qui doivent intervenir auprès d'adolescents Asperger.



# Coup d'oeil



## CODE BRAILLE FRANÇAIS UNIFORMISÉ

Avec l'adoption par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du nouveau Code braille français uniformisé, l'ensemble des réseaux (éducation, réadaptation et associatif) pourra dorénavant s'appuyer sur un seul code pour favoriser l'apprentissage et la promotion de ce moyen de lecture et d'écriture. Pour la première fois de leur histoire, les symboles braille auront non seulement la même signification sur l'ensemble du territoire québécois, mais également à travers la francophonie. Nul doute que cela constitue une avancée majeure pour les utilisateurs du braille actuels et futurs. Des activités de formation et de sensibilisation seront entreprises prochainement afin de permettre une implantation harmonieuse du nouveau Code. Notons que l'élaboration de ce code découle de l'Accord de coopération pour une uniformisation du braille français signé en 2001 par des représentants du Québec, de la France, de la Suisse, de la Belgique et de l'Afrique.

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION DE L'ONU

C'est le 3 mai dernier qu'est entrée en vigueur la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées. Selon le sous-secrétaire général chargé du développement économique au Département des affaires économiques et sociales, M. J.K. Sundaram, il s'agit d'un « moment historique aussi bien pour l'ONU que pour toutes les personnes handicapées du monde ». Il a relevé le caractère unique du premier traité des droits de l'homme au XXI<sup>e</sup> siècle qui place la question des droits des personnes handicapées dans le contexte plus large du développement économique. Le président de l'International Disability Alliance CRDP Forum, M. Lex Grandia, s'est réjoui de l'adoption de la Convention et il a indiqué que l'organisme qu'il préside continuera de mobiliser des organisations et des personnes handicapées dans le monde entier pour poursuivre le processus de ratification de la Convention et s'assurer de sa mise en œuvre. Jusqu'à maintenant, 126 pays ont signé le traité et 25 l'ont ratifié.



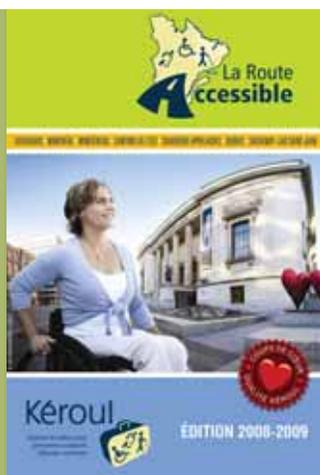
## UNE PERSONNE, UN TARIF

D'ici un an, les grands transporteurs aériens canadiens devront avoir adopté une politique «une personne, un tarif». Pour les voyages internes, Air Canada, Air Canada Jazz et

West Jet ne pourront plus exiger de frais supplémentaires aux personnes handicapées ayant besoin d'un accompagnateur ou aux personnes dont l'obésité est considérée comme une déficience fonctionnelle et qui doivent utiliser deux sièges. Cette décision de l'Office des transports du Canada (OTC) repose sur le principe d'égalité d'accès aux services de transport pour les personnes ayant une incapacité. Elle fait suite aux plaintes formelles déposées par le Conseil des Canadiens avec déficiences et deux citoyens qui qualifiaient de discriminatoire le fait de payer le double du tarif habituel. Pour évaluer si une personne est admissible à la politique «une personne, un tarif», les compagnies aériennes devront établir un processus de contrôle qui nécessitera probablement une collaboration entre elles ainsi qu'avec des experts médicaux et la communauté des personnes ayant une déficience. La décision de l'OTC est disponible sur son site Web à [www.otc.gc.ca](http://www.otc.gc.ca).

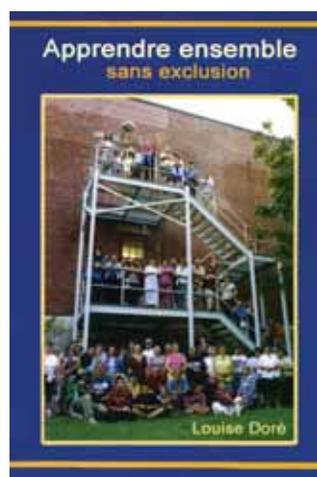
## PROMOUVOIR LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'Association québécoise inter-universitaire des conseillers aux étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS) a produit une vidéo intitulée *Parcours vers la réussite: Une participation pleine et entière!* Cette vidéo présente les témoignages de dix diplômés universitaires et les commentaires de conseillers membres de l'AQICEBS. Elle met en lumière le travail des conseillers pour instaurer des mesures adaptatives qui contribuent au succès scolaire des étudiants handicapés et qui favorisent leur intégration dans le monde universitaire. Ce document, décrit comme une ressource pour mieux informer les personnes handicapées sur les services qu'elles peuvent obtenir pendant leurs études universitaires, s'adresse également aux intervenants des milieux scolaire et associatif et à ceux des milieux de l'emploi et de la réadaptation. L'Office des personnes handicapées et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont offert leur soutien financier pour produire la vidéo. Pour obtenir une copie du DVD, il suffit d'en faire la demande par courriel à [aqicebs@aqicebs.qc.ca](mailto:aqicebs@aqicebs.qc.ca).



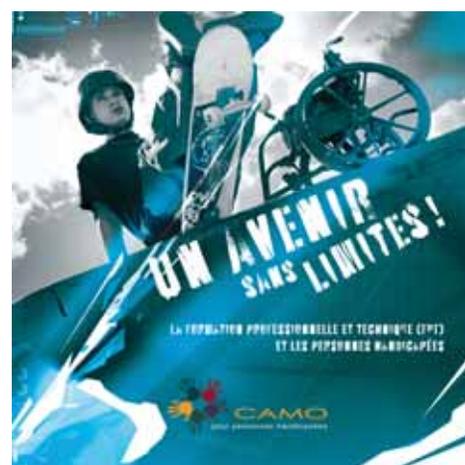
## PUBLICATIONS

Afin de mieux préparer vos vacances estivales, Kéroul présente l'édition 2008-2009 de sa brochure *La route Accessible*, un guide touristique destiné aux personnes ayant des incapacités physiques. Ce document relève les activités et services accessibles dans quelques régions du Québec. Fort du succès des éditions précédentes, la brochure comporte de nouveaux établissements et attraits accessibles de même que des escapades thématiques. Elle offre de plus une nouvelle région à découvrir, soit celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Outre cette dernière, les régions couvertes sont : l'Outaouais, les Cantons-de-l'Est, Montréal, la Chaudière-Appalaches, la Montérégie et Québec. Pour information, communiquez avec Kéroul par téléphone au 514 252-3104 ou par courriel à [infos@keroul.qc.ca](mailto:infos@keroul.qc.ca). On peut également consulter et télécharger la brochure au [www.keroul.qc.ca](http://www.keroul.qc.ca).



Le Carrefour d'éducation populaire de Pointe St-Charles a conçu deux ouvrages portant sur les 35 années d'expérience de l'organisme communautaire en matière d'intégration de personnes ayant une déficience intellectuelle. D'une part, le livre *Apprendre ensemble sans exclusion*, écrit par Louise Doré, présente l'approche d'éducation populaire utilisée pour aider les personnes handicapées à s'épanouir socialement. D'autre part, le DVD *Un plus pour tout le monde* donne la parole aux personnes qui fréquentent l'organisme, qu'elles aient une incapacité ou non, et aux employés. En 65 minutes, cette vidéo présente la synergie de ces personnes au sein des différentes activités du Carrefour (ateliers

d'informatique, d'art et d'artisanat, soirées, etc.) et montre que l'intégration y est encouragée et perçue positivement. On peut se procurer les deux documents au coût de 15 \$ chacun en communiquant avec le Carrefour par téléphone au 514 596-4444 ou par courriel au [carrefour.anim@cscdm.ca](mailto:carrefour.anim@cscdm.ca).



Le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) pour personnes handicapées a publié une brochure intitulée *Un avenir sans limites! – La formation professionnelle et technique (FTP) et les personnes handicapées*. Destinée principalement aux élèves handicapés du secondaire, la brochure présente des exemples de formations accessibles tout en fournissant de l'information sur les ressources et programmes permettant aux personnes handicapées d'avoir accès à la FTP. Des témoignages d'élèves et d'étudiants handicapés complètent la brochure en y apportant un éclairage concret. Les perspectives d'emploi de la formation professionnelle et technique sont prometteuses, avec des milliers d'emplois qui seront disponibles dans les prochaines années. La brochure a pour but de faire connaître les multiples possibilités de carrière qu'offre la FTP aux jeunes. On peut consulter la brochure sur le site Web du CAMO au : [www.camo.qc.ca](http://www.camo.qc.ca).



Le Conseil de la famille et de l'enfance a publié, il y a quelques mois, une étude intitulée *Tricoter avec amour – Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé*. Cette étude met en lumière les facteurs qui facilitent ou rendent difficile la vie des familles où vit un enfant ayant d'importantes incapacités, sous l'angle des relations qu'elles tissent entre leurs membres, mais aussi avec leur entourage, leur milieu de vie, leur environnement de services. Le document vise à sensibiliser la population et les décideurs sur la vie quotidienne de ces familles qui rencontrent des obstacles financiers et sociaux et qui vivent dans une incertitude par rapport au développement de leur enfant. Jusqu'où la société veut-elle ou peut-elle offrir du soutien aux personnes handicapées et à leur famille? L'étude peut être consultée sur le site Web du Conseil ([www.cfe.gouv.qc.ca](http://www.cfe.gouv.qc.ca)).

Le Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche de l'Office des personnes handicapées du Québec a publié récemment une collection complète de documents visant à dresser le portrait de la participation sociale des personnes handicapées au Québec. Cette collection, disponible sur le site Web de l'Office, comprend huit documents. Ils portent sur les principales habitudes de vie du modèle conceptuel du Processus de production du handicap (PPH) soit :

- Les activités éducatives pour la petite enfance
- L'éducation
- Les loisirs
- Le travail
- Les activités de la vie quotidienne
- La vie communautaire
- Les relations interpersonnelles et les responsabilités
- L'habitation, les communications et les déplacements.

Cette collection a vu le jour dans le contexte de l'actualisation de la politique d'ensemble *À part... égale*. Étant donné la disponibilité de plus en plus grande d'études, de recherches et de données statistiques, cette collection constitue l'une des sources d'information les plus récentes et les plus complètes sur la participation sociale des personnes handicapées au Québec.

L'Institut de la statistique du Québec, avec la collaboration du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (maintenant ministère de la Famille et des Aînés) ont été des partenaires précieux pour réaliser cette collection.

On trouve dans les documents de la collection des statistiques selon le sexe, l'âge, le type d'incapacité ou son niveau de gravité, ainsi que selon la région lorsque les données sont disponibles. À titre d'exemple, cette statistique selon

laquelle les personnes handicapées en âge de travailler sont deux fois moins nombreuses à occuper un emploi que les personnes sans incapacité et qui a servi au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre de la Stratégie d'intégration et de maintien en emploi a été tirée du document de la collection portant sur le travail. En effet, seulement 34,8% des personnes avec incapacité occupent un emploi comparativement à 70,2% des personnes sans incapacité. Tous les documents regorgent de statistiques permettant d'évaluer l'état de la participation sociale des personnes handicapées dans divers secteurs d'activité.

Vous pouvez obtenir cette collection en communiquant avec l'Office par téléphone au 1 800 567-1465 ou, par télécopieur, au 1 800 567-1477. Les documents peuvent également être consultés sur le site Web de l'Office à l'adresse suivante : [www.ophq.gouv.qc.ca/activites/evaluer/listedoc.htm](http://www.ophq.gouv.qc.ca/activites/evaluer/listedoc.htm).